

Vers l'équité et l'égalité entre genres au Mali



Remerciements

Le profil des rapports entre genres au Mali (PG) a été commandé par l'Asdi en février 2003. Une première version du PG a été présentée lors d'un atelier organisé par l'Asdi le 9 avril 2003. Ce document a été écrit selon les directives de l'Asdi, établis le 16 avril 2003, dans le but de présenter un PG couvrant un grand nombre de domaines pertinents afin de mieux connaître les relations entre les hommes et les femmes au Mali et leurs conséquences sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté. Jessica Arneback a pris les premiers contacts et a fourni le compte-rendu d'introduction à l'Asdi. À un stade plus avancé du processus de rédaction, Åsa Broman a apporté le soutien et les nouvelles instructions sur la forme et le contenu du PG.

Sigrun Helmfrid qui a écrit le PG de l'Asdi sur le Burkina Faso a contribué à mon travail à travers ses bons conseils, sa connaissance de la documentation, et pour l'intérêt qu'elle y apportait. Au Mali, ma co-consultante Aïssa Diarra m'a beaucoup aidé. Sa connaissance profonde des questions liées au genre et au développement au Mali a fait d'elle la partenaire de travail idéale pendant la semaine que j'ai passé à Bamako en février 2003. Sur place, j'ai eu aussi l'opportunité de discuter et d'apprendre avec Ulrika Brobäck, Parliamentarians for Global Action, Louise Simonsen, consultante de l'Asdi, Stockholm et Anders Östman de l'Asdi de Bamako. António Lourenço, bibliothécaire au Nordic Africa Institute à Uppsala m'a aidé dans ma recherche de statistiques fiables.

Au Mali, j'ai rencontré plusieurs personnes engagées dans l'amélioration de la condition de la femme au niveau ministériel et dans les diverses associations féminines et organisations non gouvernementales. Je ne pourrais pas tous les nommer pour les remercier d'avoir partagé leurs précieuses informations et pour leur attitude serviable, mais j'aimerais exprimer à tous ma gratitude. J'aimerais particulièrement mentionner Madame Berthé Aïssata Bengaly du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Maître Soyata Maïga, vice-présidente de l'Association des Juristes Maliennes et Madame Traoré Oumou Touré, membre de la direction de la Coordination des Associations et des ONG Féminines au Mali pour leur aimable collaboration.

Eva Evers Rosander



Publié par l'Asdi 2004
Département pour l'Afrique
Auteur: Eva Evers Rosander
Traducteur: Sonia Grmela
Impression: Edita Sverige AB, 2004
Numéro de l'article: SIDA3966fr

Tables des Matières

1. Introduction	5
2. Genre et développement	8
3. Pauvreté et réduction de la pauvreté	10
4. Les caractéristiques générales du Mali	13
5. Les caractéristiques politiques	16
6. Les relations entre les genres et le cadre juridique	18
i. La constitution malienne de la III ^e République (1992)	18
ii. Le cadre juridique d'après les règlements	19
iii. La loi coutumière et sa mise en pratique	19
iv. Mariage, divorce et succession	20
v. L'accès à la terre de la femme d'après la loi coutumière	22
vi. La participation des femmes dans la vie publique	23
vii. La loi religieuse	24
7. Les caractéristiques socioéconomiques et l'ajustement structurel	26
8. Genre et les ressources naturelles	29
i. La sécurité alimentaire	29
ii. L'environnement naturel	30
iii. Les femmes et l'eau	30
vi. Les femmes et les forêts	31
9. Moyens d'existence déterminés par les rapports entre les genres	32
i. Les moyens d'existence ruraux	32
ii. Un exemple du terrain – le Mali rural	33
iii. Les ménages urbains	36
iv. Un exemple du terrain – le Mali urbain	37
v. Les activités commerciales et les entreprises	39
vi. La migration	40
vii. Travail – chômage	41
10. Enquête démographique et de santé	42
i. Sexe et âge	42

ii. Composition du ménage	42
iii. Niveaux d'éducation et d'alphabétisme	42
iv. Les caractéristiques du logement	43
v. La fertilité et la planification familiale	43
vi. La santé de la mère et de l'enfant	44
vii. La mortalité maternelle	44
viii. L'anémie des mères et des enfants	44
ix. L'excision	44
x. VIH/SIDA	44
xi. Commentaires	45
11. Promouvoir le statut de la femme	46
i. Le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF)	46
ii. La Convention contre l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes	46
iii. La société civile féminine	47
iv. La communication et la presse	48
12. L'amélioration du statut de la femme	49
Comment atteindre ces objectifs ?	49
13. Récapitulation	51
i. La ségrégation des genres	51
ii. Les relations sociales hiérarchiques	51
iii. Les tendances de l'interdépendance entre les genres	52
iv. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)	52
v. La loi nationale, coutumière et religieuse	53
vi. Les moyens d'existence dans les milieux ruraux	54
vii. Les moyens d'existence urbains et migratoires	55
viii. La passivité liée au genre	55
14. Commentaires finales	57
15. Profil genre du Mali: statistique	58
Bibliographie	62

1. Introduction

«C'est l'homme qui fait la dignité de la femme»
(Bambara: muso Kòni danbe ye cède yè)

Ce profil genre (PG) est une étude basée sur les documents comme le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)¹ et les documents et stratégies du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPWCF). J'ai aussi utilisé des documents provenant d'agences de développement, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations féminines, ainsi que des livres et articles sur la question genre au Mali. Est aussi inclus le contenu des entrevues à Bamako avec des représentantes des ministères, des ONG féminines et des associations féminines. Aucun travail empirique de terrain n'a été fait au Mali.

Le PG complète les autres documents de l'Asdi sur le Mali. La production de ces documents a pour but de faciliter la propagation du savoir sur le pays et prépare le terrain pour de futures explorations dans le domaine de l'aide au développement, particulièrement en ce qui concerne les questions du genre. Un certain empiètement sur d'autres documents de l'Asdi est inévitable car le thème du genre traité isolément manque de sens dans l'étude de la position des hommes et des femmes dans la société. C'est lorsqu'il est associé à des aspects importants dans le contexte de développement tels que la pauvreté, l'égalité, la loi, la terre, l'environnement, etc., que le thème du genre révèle son influence sur la vie domestique et publique au Mali. De plus, le genre est seulement un facteur parmi d'autres, comme la race, la classe, la caste, la religion, l'ethnicité et l'âge qui constituent ensemble les conditions au développement.

Ce document est structuré de la manière suivante: après quelques mots de clarification sur le genre, j'attire l'attention sur le PRSP du Mali que je commente dans une perspective genre. Je continue avec un court compte-rendu du contexte malien incluant une vue d'ensemble des groupes ethniques les plus importants et du système social hiérarchique. Ce compte-rendu est important pour comprendre le cadre sociopolitique et le système genre. Ensuite, je propose une vue d'ensemble du genre et

¹ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), Mai 29, 2002, Gouvernement du Mali.

² Au Mali, équité est préférée à égalité car perçu comme moins provocateur. Dans un contexte de développement suédois, égalité serait de préférence utilisée.

de la loi en faisant spécialement référence aux lois nationales, coutumières et islamiques.

Je donne une image plus détaillée des domaines légaux qui ont suscité un débat sur la femme et l'équité² au Mali. Je mets particulièrement l'attention sur la question des lois familiales et la société civile féminine. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que la ratification de la loi familiale est retardée sans raison plausible. J'aimerais aussi souligner l'importance de la réforme du code familial pour promouvoir l'égalité, la démocratie et les droits des femmes.

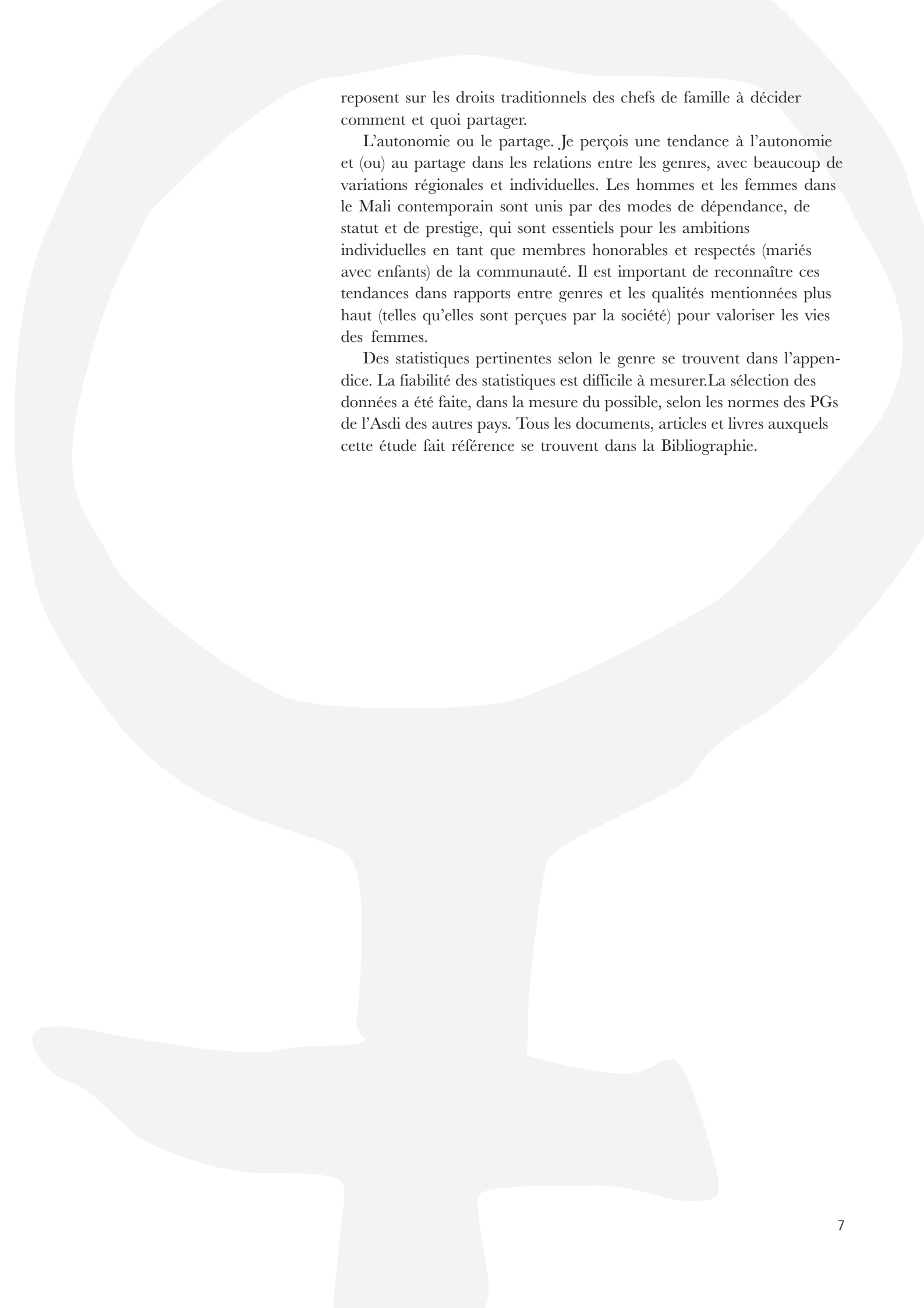
Dans le chapitre sur les caractéristiques socio-économiques, je fais un bref exposé sur les moyens d'existence et j'inclus une version abrégée d'une étude de cas sur le centre du Mali rural. Je présente le cadre politique et institutionnel de la promotion du statut de la femme ainsi que des données importantes sur les femmes et le développement soutenable. Je présente aussi des données démographiques et sanitaires provenant des documents officiels maliens.

Les propositions du MPWCF pour l'amélioration du statut de la femme (de 2002 à 2006) sont présentées dans une version abrégée. D'après la conclusion, la "passivité"³ de la femme, due à l'ignorance, l'analphabétisme, le manque de temps et la surcharge de travail, est le plus grand obstacle à sa participation au développement. Le système genre contribue à cet état de choses, et les hommes, en tant que genre privilégié, sont les détenteurs du pouvoir et, dans une certaine mesure, empêchent les femmes d'accéder à de meilleures conditions de vie.

Puisque la majorité des chapitres de ce PG sont courts et couvrent divers sujets, je ne fais pas de conclusion pour chacun. Le récapitulatif (chapitre 13) contient de brefs compte rendus des thèmes qui ont été traités dans les chapitres précédents et se terminent par un commentaire final. Dans ce commentaire, je souligne le fait que les gens au Mali ne se considèrent pas comme pauvres et misérables, même si la plupart des documents auxquels ce texte fait référence donnent cette impression. Les jeunes générations veulent bénéficier de ce que modernité peut leur offrir. Ils sont aussi confrontés à la modernité à travers la migration et les visites. Les plus vieux choisissent ce qu'ils considèrent comme bon et laissent ce qui fait référence à la tradition et la coutume. Aussi, les relations genre changent avec le temps. Ce processus de changement s'accélère, surtout avec l'accroissement de la responsabilité économique des femmes et la situation de la famille en transition.

Le fait que le genre ne peut être ignoré dans la lutte pour la réduction de la pauvreté est évident dans cette étude. Ce n'est pas une exagération de dire que des relations égales et justes entre les genres sont la condition à un développement démocratique de la société, à la croissance économique et au bien être de l'être humain. En même temps, il est important de souligner le fait que les soi-disant facteurs socioculturels qui servent à maintenir des relations inégales entre les "genres" offrent aussi aux femmes une sphère autonome et un espace "pour femmes seulement" qui permettent la construction efficace de stratégies de vie. L'autonomie féminine risque parfois de se perdre dans les unités nucléaires "mari-femme", où le partage de tout est la norme, et où les idéaux mâles

³ "Passivité" est l'expression utilisée dans le MPWCF



reposent sur les droits traditionnels des chefs de famille à décider comment et quoi partager.

L'autonomie ou le partage. Je perçois une tendance à l'autonomie et (ou) au partage dans les relations entre les genres, avec beaucoup de variations régionales et individuelles. Les hommes et les femmes dans le Mali contemporain sont unis par des modes de dépendance, de statut et de prestige, qui sont essentiels pour les ambitions individuelles en tant que membres honorables et respectés (mariés avec enfants) de la communauté. Il est important de reconnaître ces tendances dans rapports entre genres et les qualités mentionnées plus haut (telles qu'elles sont perçues par la société) pour valoriser les vies des femmes.

Des statistiques pertinentes selon le genre se trouvent dans l'appendice. La fiabilité des statistiques est difficile à mesurer. La sélection des données a été faite, dans la mesure du possible, selon les normes des PGs de l'Asdi des autres pays. Tous les documents, articles et livres auxquels cette étude fait référence se trouvent dans la Bibliographie.

2. Genre et développement

Genre est défini comme la construction sociale et culturelle des hommes et des femmes. *Sexe* se réfère aux aspects biologiques. Les *rapports entre les genres* sont les relations entre les hommes et les femmes, vue dans une large perspective socioculturelle.

Genre et développement est une approche qui se concentre sur les relations entre les hommes et les femmes avec pour but d'arriver aux conditions d'un développement équitable et soutenable. Ceci implique la participation de tous dans le processus décisionnel. Cette approche attire l'attention sur les relations de pouvoir. Le souhait d'examiner les possibilités pour la femme d'avoir une plus grande influence sur la société à tous les niveaux est inhérent au propos. Dans ce PG, la femme malienne et son rôle socioculturel est examiné dans ses relations avec les hommes et les femmes, ce qui est le principal centre d'intérêt. Dans la sélection des thèmes du PG, une préférence est accordée à l'approche genre et développement.

La domination du mâle, dans ces différentes formes socioculturelles et idéologiques, ses conséquences négatives sur la réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité et la démocratie, constituent le fil conducteur de ce rapport. Il existe bien sûr d'autres facteurs importants, comme le système social hiérarchique, le climat sec et imprévisible et les crises économiques, qui contribuent à faire du Mali l'un des pays les plus pauvres du monde. L'analphabétisme, un système de santé insuffisant, des bas salaires et le chômage sont d'autres facteurs qui méritent d'être mentionnés. Cette étude attire l'attention sur une analyse genre des ressources, leur distribution et leur contrôle.

Au Mali comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique musulmane, la ségrégation des sexes et l'adhésion à la loi de la famille, religieuse et traditionnelle, sont les caractéristiques dominantes de la société. Le système idéologique et normatif fait que les hommes et les femmes dépendent l'un de l'autre pour la réalisation de leur être social. Les hommes ont besoin des femmes pour confirmer leur rôle de mari et père musulman. Les femmes ont encore plus besoin des hommes en tant que mari, père de leurs enfants et source de prestige féminin. Pour les femmes, l'importance du rôle d'épouse et de mère l'emporte sur les rôles et identités professionnels. Le proverbe cité plus haut "C'est l'homme qui fait la dignité de la femme" est très vrai aussi dans le



Mali contemporain. Ceci explique pourquoi il est difficile de changer le système genre. Les idées et les valeurs rattachées à la sexualité, la religion, la tradition et les relations entre les genres sont de longue durée. D'ailleurs, pour la majorité des femmes, il n'y a pas beaucoup d'alternatives autres que le mariage et la maternité.

3. Pauvreté et réduction de la pauvreté

Le Mali est considéré comme l'un des pays les plus pauvres du monde. Mais qu'est ce que ça signifie d'être pauvre au Mali ? Le Mali National Direction of Statistics and Computer Science a donné une définition économique de la pauvreté. Le seuil est un revenu annuel de 137 000 francs CFA.⁴ D'après le CSLP, la pauvreté affecte presque les deux tiers de la population. Un tiers vit dans la pauvreté extrême. Les plus déshérités se trouvent dans les régions rurales – presque 76 % contre 30 % dans les milieux urbains. Ce qui est mesuré ici est “la profondeur de la pauvreté”.⁵

Le CSLP mets également l'accent sur d'autres aspects. La pauvreté est caractérisée par l'analphabétisme, la malnutrition, une espérance de vie réduite, une santé précaire, un environnement nocif et une faible participation à la vie économique et sociale. Les trois facteurs de risque les plus souvent cités par les pauvres eux-mêmes sont le manque de nourriture, la maladie et le manque de travail.⁶

À Bamako, 30 % de la population est pauvre et 0,2 % très pauvre. Partout, à la campagne ainsi qu'en ville –, les femmes sont plus pauvres que les hommes. Elles ont moins de contrôle et d'accès aux ressources et sont plus limitées par les contraintes socioculturelles.⁷

D'après la définition de l'Asdi, la pauvreté signifie le manque de pouvoir sur les ressources. L'Asdi mets l'accent sur le manque d'accessibilité aux ressources sociales, économiques et politiques.⁸ La pauvreté inclut les formes variées de privations qui mènent à de faibles niveaux de capital social, naturel, physique, humain et financier. Les nombreux domaines associés à la pauvreté exigent que cette notion soit considérée dans un contexte plus vaste incluant une étude des moyens d'existence. Ceci aidera à l'identification des attributs associés à la pauvreté et aux structures et institutions qui empêchent les pauvres de fuir leurs conditions.⁹

⁴ 1 euro=655 CFA

⁵ Cette mesure de la pauvreté est utilisée par le CSLP. Les conditions de vie sont dérivées d'un index de pauvreté calculé pour chaque localité avec l'idée que la pauvreté peut être évaluée en termes de la provision des services sociaux de base (santé, eau potable etc.) aux communautés. L'index varie entre 0 points pour les localités les plus pauvres à 20 points pour les localités les moins pauvres.(CSLP 2002:12)

⁶ Gouvernement du Mali, CSLP 2002:1

⁷ Gouvernement du Mali, CSLP 2002:13

⁸ L'Asdi 1997:169

⁹ Gouvernement du Mali, 2002. Politiques et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2002–2006:60. Pour une enquête riche en renseignements sur la situation de la pauvreté au Mali, voir Toulmin et al. 2000: 59–71

Dans le CSLP 2002, une stratégie à long terme de l'avenir du Mali et de la réduction de la pauvreté allant jusqu'à 2025 a été développée avec l'intention de prendre en compte les aspirations de la population. L'objectif principal est de réduire la pauvreté de 63.8 % en 2001 à 47.4 % en 2006.¹⁰ Les principaux thèmes de cette stratégie s'appuient sur trois axes:

1. Le développement institutionnel, la gouvernance améliorée et la participation
2. Le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux fondamentaux
3. Le développement de l'infrastructure et le soutien aux secteurs productifs clefs.

Ce troisième axe vise à améliorer l'environnement afin de favoriser le développement des activités productives, et ainsi la croissance économique. L'accent est mis sur les actions dans trois domaines:

- Un plan pour un développement régional équilibré et une politique qui favorise une infrastructure adéquate;
- Une nouvelle vision du développement rural et une approche diversifiée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré pour le développement du secteur privé et les secteurs compétitifs clefs de la production.¹¹

Il est important d'examiner comment l'aspect genre est intégré dans le CSLP 2002 puisque nous savons que le genre et les relations entre les "genres" constituent des dimensions essentielles et fondamentales de la pauvreté. Les femmes sont les plus pauvres entre les pauvres à cause de la domination masculine sur des ressources familiales limitées. Ceci a des conséquences négatives pour les femmes et les enfants. Même dans les familles et les ménages les plus pauvres, l'accès inégal et la domination masculine sur des ressources limitées, comme une terre d'une meilleure qualité pour l'agriculture, l'équipement agricole et les crédits ruraux, créent des clivages entre les hommes et les femmes dans la société malienne contemporaine rurale.

Cependant, ce qui serait appelé la discrimination de genre d'après une perspective de développement n'est pas traité dans les mêmes termes par la population elle-même. Au Mali, la domination masculine est présentée et vécue comme une donnée immuable, religieuse et sociale, ce qui rend difficile toute tentative de changement et de mise en œuvre d'une politique de réforme. Les hommes et les femmes n'ont pas conscience des alternatives. Les mauvaises conditions de vie n'incitent pas les hommes à devenir plus généreux vis-à-vis des femmes en ce qui concerne l'attribution des terres cultivables, c'est plutôt l'inverse qui se produit. Les hommes agissent et argumentent toujours avec la même logique, déterminée par les privilèges accordés

¹⁰ CSLP 2002:4

¹¹ CSLP 2002:2-3

au genre. Ce qui veut dire que les hommes considèrent que leur responsabilité par rapport aux besoins de leur famille est plus importante que celle des femmes et ainsi ils imposent leur manière de faire. Et ceci même si, en pratique, les femmes sont les premières à subvenir aux besoins de la famille.

Dans le CSLP, la situation des femmes pauvres dans le Mali contemporain est décrite sans explications ou interprétations.¹² J'aurais aimé plus d'analyse des relations entre les "genres" et des conséquences de ces relations sur le maintien de la pauvreté. L'analyse de l'espace de pauvreté dans le CSLP est complétée par une analyse du lien entre la pauvreté, la santé et d'autres facteurs qui affectent les niveaux de vie. Il n'est pas fait mention du système genre et de la structure sociale de la société dans son ensemble comme faisant partie des éléments déclenchant de la pauvreté. Dans le CSLP (de 85 pages), il y a une demi-page dédiée à la participation des femmes dans les domaines prioritaires¹³ considérés comme ayant besoin d'être renforcés (l'alphabétisation, l'éducation, la santé) et presque une page sous la section "Questions qui se chevauchent" sur le rôle des femmes dans le processus de réduction de la pauvreté.¹⁴ Sous la rubrique "Le rôle de la femme dans le processus de réduction de la pauvreté", on trouve les objectifs définis par l'État pour les années 2002–2006 dans le but de réduire de 40 % la disparité dans les taux d'alphabétisation.¹⁵

Comme stratégie durable pour une réduction de la pauvreté, ceci reste insuffisant. Sans une véritable analyse des facteurs qui, dans la société malienne, rendent inégale la distribution des ressources financières et sociales, sans une stratégie pour éliminer ces facteurs, le progrès sera lent et le développement social et économique dans un esprit démocratique ralenti. Par contre, le CSLP considère que la pauvreté et la vulnérabilité des femmes résultent de l'analphabétisme et de la mauvaise santé. Il a décidé de faire de grands efforts pour améliorer la situation. Ceci est prometteur.

¹² CSLP 2002:28, *ibid* 2002:57–58

¹³ CSLP 2002:28

¹⁴ CSLP 57–58

¹⁵ CSLP 2002:57

4. Les caractéristiques générales du Mali

La République du Mali est située en Afrique de l'Ouest, entourée de la Mauritanie, de l'Algérie, du Niger, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Sénégal. Sa surface est cinq fois celle de la Suède et le pays est peuplé de presque 12 millions d'habitants dont 52 % sont des femmes. Sa croissance démographique est de 3 %. En 1998, la population rurale était de 73,2 %. La population malienne est jeune; 46,6 % ont moins de 15 ans. Les gens se marient jeunes, particulièrement les filles. L'âge officiel et légal pour le mariage est de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons.¹⁶

Le pays comporte au moins vingt groupes ethniques (Bambara, Peul, Soninké, Sénoufo-Minyanka, Dogon, Malinké, Songhaï, Tamasheq et autres) qui ont une longue tradition de cohabitation. Les groupes ethniques sont souvent catégorisés selon les groupes nomades et sédentaires. Les populations sédentaires se trouvent dans le groupement culturel Mandé (40 % de la population) dont font partie les Bambaras, les Malinkés, les Dioulas et quelques autres groupes minoritaires. 33 % de la population malienne est Bambara avec le Bambara comme première langue, 15 % est Peul et 12 % est Sénoufo. Les Bambaras vivent dispersés à travers le Mali même si traditionnellement ils se trouvaient au Ségou où ils avaient fondé un royaume puissant au XVII^e siècle. Comme les Bambaras se sont mélangés avec les autres groupes ethniques, leur langue s'est répandue. Elle est devenue maintenant avec le français (langue officielle, parlée dans les écoles et l'administration étatique) la langue dominante.¹⁷

La plupart des groupes ethniques sont historiquement divisés par une hiérarchie de nobles, de gens libres, de gens de caste et d'esclaves. L'importance de ces catégories sociales dans la société urbaine malienne contemporaine est contestée, mais il semble raisonnable de dire que l'omniprésence des relations patron-client reflète partiellement cet héritage historique.¹⁸ Je suppose que toutes les formes actuelles de vie sociale au Mali, incluant le système genre, sont influencées par ce système social hiérarchisé.

¹⁶ Commissariat à la Promotion des Femmes. Rapport national sur la Situation des Femmes au Mali, Beijing 1995. Nov. 1994:6

¹⁷ Adriamirado 2001: 28-29

¹⁸ Vaa 1991:125

Les relations entre les genres sont parfois tendues, ce qui est confirmé par les histoires des femmes Bambara.¹⁹ D'après les résultats d'une étude sur une série de villages Bambara au Mali central, les femmes sont rarement dans une position de pouvoir choisir où et avec qui elles vont vivre. Les pères et les frères arrangent les mariages. Pour une femme qui n'aime pas son mari ou sa situation familiale, il existe peu d'alternatives si elle veut garder sa respectabilité en tant que femme mariée et mère. Ainsi, dans la majorité des cas, elle restera dans la famille de son mari. Une femme se trouve souvent dans une position d'infériorité, victime de la violence de son mari, en accord avec l'idéologie Bambara. L'agriculture est considérée comme le travail ayant le plus de valeur, auquel les hommes consacrent beaucoup de leur temps. Les femmes disent, en plaisantant à moitié, que leur situation est semblable à l'esclavage car elles sont achetées et vendues par les hommes qui les donnent et les prennent en mariage.²⁰ Elles ne jouent aucun rôle dans la politique du village et n'ont aucun lieu de rencontre. En général, elles n'assistent pas aux réunions des hommes et sont forcées de rester chez elles pendant que les hommes festoient sinon elles risquent une mort terrible. Les femmes plaisantent sur ces menaces, mais restent dans leurs maisons pour ne pas tenter la colère des hommes. Elles expliquent leur comportement de la façon suivante: "Il existe suffisamment de morts inexpliqués dans la communauté pour nous laisser croire au pouvoir du *komo*".^{21, 22}

Les Peuls sont un groupe ethnique qui se distingue par le fait de ne pas être un groupe principalement agricole. Ils s'appellent *Fulbe* dans leur propre langue, *Fulani* dans les pays anglophones et *Pulaar* au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie. Selon la sociologue rurale Mette Bovin (2001), tous les Fulbe ont trois choses en commun: la langue Fulfulde, un code moral appelé "la manière des Peuls" (Fulfulde: *laawol pulaaku*) basé sur la générosité, la patience et le bétail (composés essentiellement des Zébus, leur animal préféré).²³ Bien qu'auparavant nomades et vivant principalement de la reproduction du bétail, de nos jours seule une minorité de Peuls élève le bétail. Après de longues périodes de sécheresse durant lesquelles leurs troupeaux ont radicalement diminué, beaucoup de Peuls sont devenus semi-nomades. Ils combinent leurs activités rurales avec la migration (surtout les hommes), le commerce et l'artisanat, ainsi que la production et la vente de lait sous forme de fromage frais et de yaourt (activités des femmes) dans les marchés des alentours. La plupart des Peuls se trouvent dans le centre du Mali. Ils échangent parfois leurs produits laitiers contre le millet, créant ainsi des liens économiques avec les ménages Bambara.

Comme les femmes nomades ne cultivent pas les champs familiaux, la ségrégation de l'espace, des activités de travail, des moyens de production et des activités génératrices de revenu sont plus accentués dans les camps Peuls que dans les ménages Bambaras. Les hommes sont responsables du bétail, de l'élevage des animaux et de leur rassemblement vers les pâturages. Les femmes se consacrent aux petits animaux comme les poules ou

¹⁹ Cf. Toulmin 1992

²⁰ Toulmin 2001:13

²¹ Komo est le fétiche du village qui est au centre des rituels des sociétés secrètes des hommes.

²² Toulmin 2001:266-267

²³ Bovin 2001:13

les chèvres et à la distribution et la préparation du lait que les hommes ramènent.

Comparées aux femmes Bambara, les femmes Peuls vivent dans une société strictement stratifiée. Traditionnellement, une distinction est faite entre les nobles (*Weheebe*), les marchands (*Diawaambe*), les différentes castes (*Nyeybe*), les éleveurs (*Jallube*) et les ex-esclaves (*Riimaybe*). Ces divisions sont plus maintenues chez les Peuls que chez les Bambaras. La sécheresse a eu des effets variables sur les femmes selon qu'elles ont accès aux ressources naturelles et sociales ainsi que sur la façon dont elles les utilisent, telles que définies à l'intérieur des cadres normatifs de la société.²⁴ Les femmes nobles n'ont pas le droit de circuler librement dans les places publiques, même si, en pratique, cette loi est souvent enfreinte. Les activités économiques en dehors du ménage rural ou urbain ne sont pas perçues comme des activités convenables pour ces femmes.

La compensation matrimoniale que la mariée recevait de la famille du mari était composée d'argent, de vêtements et de bétail (parmi les éleveurs), des esclaves ou du bétail (parmi l'élite ou la noblesse) et du millet (parmi les esclaves). En dehors de la compensation matrimoniale, la mariée recevait des cadeaux de son mari. Ceux-ci devaient aider la femme à établir sa "maison" et sa propriété. Au Mali contemporain, la pratique de la compensation matrimoniale se perpétue et les quantités d'argents montent en flèche. La pratique d'offrir des cadeaux varie pour chaque cas selon les moyens. Les versements des migrants aux familles restées sur place ont certainement contribué à la hausse de la valeur de la compensation matrimoniale. Par contre, les animaux que la femme reçoit de son mari ne deviennent pas sa propriété; elle a seulement le droit de faire la traite. En cas de divorce, elle les laisse à son mari. C'est seulement après la mort de ce dernier qu'elle en héritera.

Le fait que les femmes Peuls ont ce genre de propriété en tant qu'épouses les rend plus indépendantes économiquement que leurs sœurs Bambaras, qui dépendent de la générosité de leurs maris en ce qui concerne la terre cultivable. Pourtant, la réticence des hommes à permettre la mobilité de leurs femmes limite leur possibilité de gagner de l'argent. Les femmes de l'élite sont ainsi, pour des raisons ethniques, de genre et religieuses, astreintes à rester dans leurs maisons. Les femmes de tous les groupes ont besoin de la permission de leur mari pour pouvoir faire du commerce. Les femmes ex-esclaves sont celles qui sont traditionnellement utilisées pour le travail manuel et qui peuvent être femmes de ménage, commerçantes, coiffeuses, etc. sans grande opposition idéologique de la part des hommes. Dans le cas des Peuls, nous voyons comment les valeurs, rattachées à la question du genre, sont combinées avec les idées sur l'ethnicité en combinaison avec la classe sociale et la caste.²⁵

Environ 80 % des Maliens sont musulmans; les autres sont Chrétiens ou adhèrent aux religions traditionnelles ou aux traditions religieuses mixtes. Il existe un renouveau de la foi religieuse au Mali comme dans les autres pays africains. L'islam n'y montre pas son visage intégriste. Très peu de femmes sont voilées et l'attitude envers la religion est décontractée et tolérante comparée au pays voisin la Mauritanie.

²⁴ de Bruijn 1995:85-86

²⁵ Ibid 1995

5. Les caractéristiques politiques

Longtemps avant qu'il devienne une colonie française appelée le "Soudan Français" au milieu du XIX^e siècle, le Mali était le centre de grands empires. En 1960, il a obtenu sa souveraineté nationale et internationale, après l'échec de la fédération avec le Sénégal (1956–1959). Depuis, trois régimes politiques se sont succédé: de 1960 à 1968, le pays a connu un régime socialiste avec un système à parti unique: *l'Union Soudanaise*. En 1968, un coup d'État militaire, met au pouvoir le *Comité Militaire de Libération Nationale* et en 1978, *l'Union Démocratique du Peuple Malien* prend le pouvoir et gouverne avec un système à parti unique jusqu'en 1991.

Après 30 ans de système à parti unique, la République du Mali s'est livrée à la démocratisation, la décentralisation et le libéralisme économique. Cette orientation politique a commencé en 1991, conséquence d'une insurrection populaire à laquelle les femmes ont activement participé. Après une période transitoire de 14 mois, des élections à partis multiples ont été organisées en 1992. Les institutions de la Troisième République du Mali ont été mises en ordre et la construction d'une démocratie pluraliste favorisant un état de justice a commencé à prendre forme. Jusqu'en mars 1991, les femmes maliennes n'avaient qu'une association, dirigée par le parti unique. Cette situation a changé radicalement avec la création d'un système à partis multiples.

Après la décentralisation, au début des années 90²⁶ – vue comme un outil nécessaire pour la démocratisation du pays – le Mali a été divisé en 703 communes, dont 19 sont des régions urbaines, 52 cercles, 8 régions administratives et la région de Bamako.

En janvier 2000, le nombre de femmes impliquées dans la gestion des affaires de l'État était de sept ministres sur 22; 16 conseillères techniques sur 116; 34 juges sur 302; 2 procureurs sur 52; 23 avocates sur 185 et 2 ambassadrices sur 22. Les femmes sont représentées dans le groupe dominant des partis politiques. Des 147 députés de l'Assemblée Nationale 18 sont des femmes et dans les régions urbaines il y a 89 conseillères sur 666. Dans les régions rurales le nombre de femmes est de 128 sur 8134 conseillers dont 6 sont des femmes maires.

Les femmes montrent aussi leur intérêt pour la société civile à travers leur engagement dans la vie des associations. Au Mali on trouve des

²⁶ Voir Kassibo. 1997

associations par groupes d'âge des associations d'entraide, des associations religieuses, des collectifs de production informel, des tontines, des groupes d'intérêt économique et des associations de femmes pour le développement ; tous sont le fruit du talent organisationnel des femmes.²⁷ D'après un organisme de coordination des associations féminines visitées à Bamako en février 2003²⁸, il y a 728 associations féminines enregistrées au Mali, dont 320 se trouvent à Bamako et 422 dans les capitales régionales. Au Mali, il y a en tout 2040 ONG et associations avec des chefs et membres femmes.²⁹ Une autre source est le Plan d'Action du MPWCF³⁰ qui indique qu'il existe plus de 300 ONG et associations féminines à Bamako, plus de 100 consultants nationaux et plusieurs projets en faveur des femmes qui offrent l'information, la formation et la sensibilisation.³¹ D'après un autre document, les femmes font figures d'ornements. Elles n'ont aucun mot à dire dans la bureaucratie de l'État et sont manipulées par les hommes. Malheureusement, quelques ONG et associations féminines sont, d'après les mêmes sources, inefficaces et sans professionnalisme. Elles sont créées dans le but unique de recevoir des fonds de développement.³²

Le pouvoir des femmes dans la vie publique est faible, en dépit des ouvertures démocratiques et du suffrage universel. Leur ignorance concernant la citoyenneté civile comme moyen de pouvoir politique restreint la majorité des femmes à voter dans les élections pour les partis choisis par leurs maris. Beaucoup de femmes et d'hommes, particulièrement dans les régions rurales, ne peuvent même pas voter, car ils ne détiennent pas de cartes d'identité. Ceci est dû au fait qu'il leur manque un certificat de naissance. Ils sont analphabètes et vivent loin des centres. De plus ils n'ont ni le temps ni l'argent et le savoir faire pour faire face aux procédures administratives qui leur permettraient d'acquérir ces documents. Sans une carte d'identité, ils n'ont pas la possibilité d'ouvrir un compte en banque, d'obtenir un passeport, etc. Ils restent désormais en marge de la vie publique (au niveau formel et institutionnel). C'est seulement à travers les groupements économiques que les femmes peuvent obtenir des crédits agricoles en tant que groupe, mais pas en tant qu'individus.

²⁷ Étude de MARP, 2002:13-17

²⁸ Coordination des Associations et ONG Féminines de Mali (CAFO)

²⁹ Communication orale avec les employés de la CAFO

³⁰ Gouvernement du Mali. 2002. Politiques Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 2002-2006:22

³¹ Voir aussi le paragraphe 6. V. « la participation des femmes dans la vie publique »

³² Tornieri et Maïga 2001:17-19

6. Les relations entre les genres et le cadre juridique

i. La constitution malienne de la III^e République (1992)

Une série de documents nationaux et internationaux en faveur des droits démocratiques de l'individu et de la non-discrimination de tous les citoyens ainsi que des femmes en relation avec les hommes ont été signés par le gouvernement malien.³³ Tous les textes juridiques fondamentaux comme la Constitution (1960, 1974, 1992), la loi du Travail, la loi de la Contingence Sociale et le Code du Mariage et de la Tutelle confirment l'égalité pour tous sans discrimination de race, de sexe, de religion et d'appartenance ethnique. Ces lois stipulent le droit de tous à l'éducation, au travail, au repos et à l'assistance sociale.

La constitution malienne de la III^e République a été adoptée par le référendum du 12 Janvier 1992 et promulguée en 1992.³⁴ En ce qui concerne les libertés individuelles, le premier titre de la constitution malienne, "Les Droits et les Devoirs de l'Être Humain", assure les mêmes droits aux citoyens et aux citoyennes sans aucune discrimination. Les articles nr 1–24 s'occupent de l'inviolabilité de l'être humain, du droit à l'intégrité physique, du principe d'égalité entre les citoyens, de la liberté de former des associations, du droit à la propriété, du droit à la santé et à la protection sociale et du droit au travail. Ces articles ne se réfèrent pas explicitement aux droits des femmes, mais constituent la base de la législation actuelle. En ce qui concerne les droits des femmes, le préambule dit: "Le peuple du Mali souverain proclame sa détermination à défendre les droits des Femmes et des Enfants ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale". En fait, l'article 119 de la Constitution dit que la "législation actuelle est valide dans la mesure où elle n'entre pas en contraction avec les articles de la Constitution et si elle n'est pas abrogée explicitement. Les lois contre l'esprit de la Constitution ou les instruments internationaux devraient être déclarés "anticonstitutionnels".³⁵

Malgré ce qui est dit dans la Constitution et dans les textes de la loi nationale, l'application des lois n'a pas été respectée et les femmes en particulier ont souffert d'un traitement juridique différent des hommes,

³³ Les Constitutions qui ont été adoptées par le Mali en 1960 et 1974 ont été souscrits à la Déclaration Universelle sur les Droits Humains et la Citoyenneté et la Charte des Nations Unies.

³⁴ Le décret nr. 92-073/P-CTSP du 25 février 1992.

³⁵ Tornieri et Maïga 2001:27

particulièrement en ce qui concerne la répudiation, la garde des enfants et la succession. Cependant, celles qui expriment leurs plaintes sont une minorité urbaine et éduquée qui veut des réformes juridiques et des projets de développement afin que les femmes connaissent leurs droits. La passivité des femmes rurales en ce qui concerne leur situation juridique est expliquée dans un des documents de la MPWCF comme le résultat de l'analphabétisme. Le problème, selon le rapport, vient de l'ignorance des droits des femmes au niveau national et international et de l'indifférence des hommes vis-à-vis du respect des droits juridiques des femmes.³⁶

ii. Le cadre juridique d'après les règlements

Depuis 1992, les législateurs ont fait certains efforts pour réformer le droit dans la vie sociale, politique et économique. Cependant, il reste un domaine dans lequel aucune loi n'a été adoptée malgré les interpellations des associations féminines et des ONG. Je fais allusion à la succession qui continue de dépendre de la loi coutumière. Pendant plusieurs années, des activistes ont attendu une version réformée du Code du Mariage et de la Tutelle de 1962.³⁷ Bien que le travail de réforme soit terminé, le code familial n'a toujours pas été ratifié. Les organes qui pourraient jouer un rôle important dans l'adoption d'un texte légal ou dans l'amendement aux textes juridiques discriminatoires sont: le Gouvernement, l'Assemblée Générale, les associations et les ONG de la société civile. Les commissions suivantes jouent un rôle important dans la promotion du statut de la femme: la commission de la Santé, la commission des Affaires Sociales et de la Solidarité, la commission sur la Loi Institutionnelle, la commission de la Justice et des Institutions Républicaines, la commission du Développement Rural et de l'Environnement, la commission du Travail, de l'Emploi et de la Promotion des Femmes, la commission de la Jeunesse et des Sports et la commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication.³⁸ Des forces puissantes travaillent pour un changement en accord avec la doctrine des droits humains. La prolifération des associations féminines et des ONG, des partis politiques désireux d'avoir des votes féminins, la libération et le développement de médias créent un bon climat pour améliorer la conscience juridique et sociale des femmes.

iii. La loi coutumière et sa mise en pratique

Le statut juridique des femmes maliennes est caractérisé par la co-existence des lois ou règles modernes ou coutumières. D'après les femmes activistes dans le domaine juridique à Bamako, les règles coutumières sont fondées sur un principe d'inégalité entre les sexes, ce qui accorde aux hommes le rôle dominant dans la famille et la société.³⁹ Du point de vue des experts juridiques féminins à Bamako, la dépendance des femmes vis-à-vis du pouvoir et de l'autorité masculine a plusieurs conséquences négatives, particulièrement pour les femmes analphabètes et ignorantes.

³⁶ Ministère de la Promotion de la Femme, l'Enfant et la Famille. 2000. Rapport national de la situation des femmes au Mali cinq ans après la conférence mondiale de Beijing. Rapport National. New York. Juin.

³⁷ Code du Mariage et de la Tutelle

³⁸ Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Situation des femmes au Mali cinq ans après la conférence mondiale de Beijing. Rapport National. 2000:32

³⁹ Tornieri et Maïga 2001:30

Un exemple juridique est la position des hommes comme chefs incontestés de la famille avec le droit de décider où la famille va vivre. La femme doit demander la permission du mari pour pouvoir faire du commerce. Un homme peut même décider devant un juge qu'une femme, autre que la mère des enfants, va s'occuper des enfants après sa mort s'ils sont mineurs. Aucune partie de l'héritage, s'il est divisé d'après les lois coutumières, n'est donnée aux veuves.⁴⁰

Il est important de remarquer que ces traditions persistent en dépit de l'abolition des tribunaux coutumiers au début des années 60. Ceci s'explique par le fait que l'adoption des actes de la nouvelle législation et la reconnaissance du système juridique a eu pour résultat l'incorporation des principes coutumiers et des critères islamiques dans la loi nationale en vigueur à travers le pays. Ainsi, certaines lois ont des fondements dans les lois coutumières et les procès liés à la succession sont toujours décidés par des juges qui ont des assistants ayant pour tâche d'évaluer les coutumes des partis.⁴¹

À longue échéance, la migration, la globalisation et l'influence des politiques de développement vont permettre des changements sociaux et économiques, entraînant une modification graduelle des règles coutumières allant vers une adaptation à la vie moderne. Il y a sans doute déjà une négociation sur les interprétations et la signification des pratiques locales qui restent invisibles pour les réformistes de Bamako. Pour la jeune génération des femmes maliennes, qui vivent dans un contexte où le rural et l'urbain se chevauche de plus en plus, certaines réformes juridiques liés au mariage, au divorce et à la garde des enfants sont d'une importance primordiale. Certaines coutumes et traditions resteront, étant des expressions de genre, de religion, et d'identité ethnique, comme la compensation matrimoniale et les autres cadeaux et festivités liés aux rites de passage. À part les codes familiaux, il existe actuellement trois domaines de lois religieux et coutumiers qui sont encore discutés. On peut s'attendre à des réformes et changements d'attitudes dominantes, en particulier en ce qui concerne les droits à la terre pour l'agriculture, les droits de propriété et la participation des femmes à la vie publique.

iv. Mariage, divorce et succession

Premièrement, quelques caractéristiques de l'organisation sociale seront présentées pour expliquer les origines de la situation actuelle.

Les sociétés agricoles et agro-pastorales du sud du Mali, qui comprennent la majorité de la population, ont été traditionnellement des gérontocraties patrilinéaires et patrilocales. Un mariage était un contrat entre lignées et était confirmé par la transmission de la compensation matrimoniale de la lignée du mari à la lignée de la femme. Si elle devenait veuve, la femme était donnée à un jeune frère de son défunt mari (lévirat). Les femmes étaient vues comme des invitées dans la lignée de leur mari jusqu'au jour où elles donnaient naissance à un enfant. Elles n'avaient pas le droit de propriété dans leur famille par alliance ni dans leur maison parentale après que la compensation matrimoniale eut été payée. La richesse de la femme mariée dépendait de ce qu'elle pouvait accumuler elle-même.

La force des liens de parenté et l'importance du mariage persistent

⁴⁰ Ibid 2001:30

⁴¹ The Centre for Reproductive Law and Policy. 1999:137

en ville et dans la campagne. À part les populations nomades au nord, la polygamie était et est toujours une pratique de plus en plus courante. Dans les villages, l'unité de résidence fondamentale est la famille élargie qui consiste en un aîné avec ses femmes et ses fils mariés et leurs familles.⁴² Dans les villes, la tendance est plus vers la création de familles nucléaires, mais plutôt par nécessité que par préférence. Les familles nucléaires se trouvent plutôt dans les quartiers pauvres périphériques que dans les quartiers plus riches et stables.⁴³

Depuis 1996, une réforme du code du mariage, mentionné plus haut, a été préparé. La résistance de la part de ceux qui font la promotion des valeurs coutumières et des traditions religieuses est particulièrement dure.⁴⁴ Les réformistes veulent un code qui reflète ce qu'ils appellent le Mali moderne. À part les droits à la succession, les femmes veulent des droits en ce qui concerne la garde des enfants dans différentes circonstances liées au divorce et au décès. Dans la loi coutumière, les femmes sont toujours vues comme étant sous la protection des hommes et faisant partie de son patrimoine. La pratique de la répudiation par les hommes, qui est interdite d'après le code familial de 1962, et le statut de la veuve, sont des questions toujours discutées. L'ancienne tradition du lévirat (voir plus haut) n'est plus nécessaire puisque les femmes sont capables de s'occuper d'elles-mêmes, surtout dans les villes. Le plus important, d'après les activistes de la réforme juridique, est de laisser la femme décider de sa vie quand elle divorce ou devient veuve. D'après la législation malienne, l'âge minimum de mariage pour les filles est de 15 ans, mais traditionnellement les filles devraient se marier à l'âge de 13 ans. Dans la société malienne contemporaine, les filles se marient très jeunes. Le prix de la compensation matrimoniale augmente si la femme est très jeune.

Aujourd'hui, il existe plus ou moins trois types de procédures de mariage au Mali. Un des types est *le mariage civil* devant le maire ou le chef d'arrondissement (une institution tardive datant de 1962). Nombreux sont ceux qui choisissent le mariage civil après le mariage religieux ou coutumier. La loi en ce qui concerne le mariage civil a été élaborée après de longues consultations avec les autorités traditionnelles, les chefs religieux et les présidentes des plus grandes associations féminines. Juridiquement, le mariage coutumier ne peut avoir lieu qu'après le mariage civil. Mais l'ordre est souvent inversé. Beaucoup de couples ne se marient pas civilement, ce qui signifie qu'il n'existe pas de contrat de mariage officiel entre eux et donc que le divorce à la demande de la femme est impossible. Le mari, par contre, peut répudier sa femme d'après les pratiques coutumières (ainsi que mentionné plus haut). Le mariage coutumier est vu comme le meilleur moyen pour établir des liens d'amitié et de confirmer des loyautés de parenté entre deux communautés ou lignées. C'est un acte de solidarité entre des groupes plutôt que des individus. Le mariage religieux devient de plus en plus populaire au Mali, en particulier dans le milieu urbain. Le mariage musulman est célébré le vendredi et les mariages coutumiers et religieux sont suivis de grandes festivités.⁴⁵

⁴² Vaa 1991:127

⁴³ UNICEF, 1989:115

⁴⁴ Pour plus d'information sur la persistance de la loi coutumière en Afrique, voir Adjepoju 1999:14

⁴⁵ Camara 2002:196-198

D'après l'acte de mariage malien de 1962, la somme de la compensation matrimoniale était officiellement fixée à 20 000 francs CFA si la mariée était une jeune fille et 10 000 francs CFA si la mariée était une femme divorcée ou une veuve. Cette somme, comparativement modeste, concerne le mariage civil. Elle ne peut pas être comparée aux grands dons monétaires, de bétail, de noix de cola, de sel, de sucre, de thé et de vêtements pour la mariée, offerts par la famille du marié dans les mariages coutumiers et religieux. Même aujourd'hui, les mariages les plus fréquents restent les mariages coutumiers et religieux où la famille dépense des sommes extravagantes.

v. L'accès à la terre de la femme d'après la loi coutumière

La relation de la femme avec la terre agricole reflète la dominance des lois ou règles et pratiques coutumières dans le Mali contemporain. Dans ce chapitre, je fonde mon exposé sur l'étude analytique du statut de la femme et la loi au Mali et sur mes discussions à Bamako avec un des auteurs de l'étude, Madame Soyata Maïga.⁴⁶

Il existe plusieurs types de terre pour l'exploitation agricole féminine en dehors du domaine familial:

1. *La terre aménagée* qui appartient aux grandes compagnies comme le *Niger Office*, le *Mopti Office* et l'*Office of Ségou Rice*. Récemment, de plus en plus de femmes ont gagné l'accès à la terre aménagée, surtout celle qui est administrée par le *Niger Office*.
2. Le *régime foncier de droit interne*, la terre à laquelle les femmes devraient théoriquement avoir accès, mais qui est traditionnellement contrôlée par les hommes.
3. Le *régime foncier de droit coutumier*, ce qui signifie que la terre est donnée au chef de famille mâle. Il utilise les champs fournis par les ancêtres des «maîtres terriens» (dans les régions Bambara). Le rôle moderne du «maître terrien» est d'agir comme médiateur des conflits terriens. La redistribution de la terre pour l'agriculture et l'élevage concerne seulement les hommes qui décident comment distribuer la terre. Ils prêtent quelques parcelles aux femmes à l'intérieur du cercle familial. À cause de la mauvaise qualité de la terre et du manque de surface disponible, les hommes offrent les plus mauvaises parcelles à leurs femmes.
4. *La terre comme compensation de mariage*. Ce qui signifie que la terre est offerte comme cadeau de mariage à la mariée. En cas de divorce, la terre est retournée au mari.
5. *La terre à vendre*. Dans beaucoup de régions, la terre est vendue en particulier aux groupements économiques de femmes. L'autorité administrative enregistre l'achat de la terre, mais il n'est pas indiqué qui a le droit d'héritage.⁴⁷

En ce qui concerne les crédits agricoles, les femmes ont des difficultés

⁴⁶ Tornieri et Maïga 2001:56-58

⁴⁷ Tornieri et Maïga 2001:58

à obtenir des crédits individuels à cause de diverses contraintes pratiques et idéologiques. L'analphabétisme, le manque de cartes d'identité, l'ignorance et la peur de négocier avec les autorités sont quelques-uns des obstacles. Les efforts de la part du Ministère de l'Agriculture, des ONG, des organismes de développement pour créer des groupements économiques compensent les désavantages pour les femmes. L'accès aux prêts et crédits sont organisés par les groupements économiques. Petit à petit, les attitudes envers les lois coutumières vont changer et les femmes autant que les hommes seront pleinement reconnus en tant que citoyens et individus ayant accès aux crédits agricoles.

Le droit des femmes à utiliser la terre varie selon l'importance attribuée aux règles coutumières de la région. Dans les régions de Sikasso, Ségou et Kangaba, les femmes font l'acquisition de leurs propres champs pour cultiver le riz, les arachides et les légumes, mais elles travaillent aussi sur les champs familiaux. Les produits cultivés sur ces champs sont considérés comme la propriété des hommes. En général, les paysannes ont plus de difficultés pour avoir accès à la terre que les hommes. Ceci est dû à la persistance des lois coutumières et des attitudes traditionnelles. Les lois nationales affrontent les habitudes régionales et les systèmes de pensée liés au «genre» qui sont particulièrement difficiles à changer dans les périodes de chômage et de pénurie de terre destinées à la production agricole qui affecte hommes et femmes.⁴⁸

La situation des femmes par rapport à l'accès à la terre et aux biens, particulièrement dans les zones rurales où vit la majorité de la population, continue d'être un obstacle dans leur lutte contre la pauvreté. Elles deviennent de plus en plus responsables de l'entretien de leurs familles (voir 8, ci-dessous). La terre reste la plus importante ressource naturelle et la principale source de survie. Elle est aussi nécessaire pour l'agriculture commerciale.

vi. La participation des femmes dans la vie publique

Il est nécessaire de clarifier ce que signifie la vie publique. En général, les activités et l'espace liés à la maison sont considérés comme domestiques tandis que les activités et les espaces en dehors de la maison, fréquentés par les membres des deux sexes, sont considérés comme publics. Souvent on dit que les femmes résident dans la sphère domestique alors que la sphère publique est dominée par les hommes. Dans le cas des femmes maliennes, il est évident que pour des raisons d'ordre religieuses ou traditionnelles on s'attend à ce que les femmes restent dans la sphère privée. Ceci crée un dilemme que les femmes gèrent plus ou moins bien pour pouvoir bien gagner leur vie.⁴⁹ Même les associations féminines qui prospèrent au Mali et dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest sont, du point de vue des hommes, un espace considéré comme étant féminin, donc domestique, car la plupart des réunions ont lieu dans la maison ou dans la cour de l'un des membres qui sont tous des femmes.⁵⁰ Le peu d'hommes qui ont une opinion différente interdisent à leurs femmes

⁴⁸ *ibid* 1997

⁴⁹ Evers Rosander 1997

⁵⁰ *Ibid* 1997

de participer. Mais l'action politique et les activités économiques se passent le plus souvent en dehors de la maison, là où les hommes et les femmes se fréquentent. Les femmes doivent entrer dans l'arène publique pour se faire entendre. Les hommes doivent s'habituer à voir les femmes non seulement comme des êtres déterminés par le genre, mais aussi comme des citoyennes avec une volonté d'agir et d'influencer le développement de la société. Ceci est le fondement des efforts féministes et juridiques pour réformer les lois et empêcher le droit coutumier de restreindre la mobilité des femmes et la poursuite d'activités commerciales (mentionné plus haut).⁵¹

Une étude sur les ONG féminines comme agents de démocratisation au Mali conclue aussi que la division du travail dans la sphère publique empêche les femmes de participer à la vie publique de façon égale aux hommes.⁵² Les associations féminines et les ONG sont des espaces séparés où l'on s'occupe des «questions féminines» et où l'on ne se mêle pas des questions publiques où les décisions importantes sont prises. En dehors de l'espace unisexe de l'ONG, la femme se trouve confrontée aux exigences sociales: on s'attend à ce qu'elle soit silencieuse et qu'elle se comporte modestement devant les hommes, surtout elle ne devrait pas être critiquée pour un manque de respect ou d'immoralité. Le mode de comportement domestique déterminé par le «genre»: l'homme parle, la femme reste silencieuse, se reproduit dans la vie publique.

Les associations féminines et les ONG se multiplient au Mali. C'est le résultat d'un processus de démocratisation et du financement, par les organismes internationaux de développement, des activités qui promeuvent le développement démocratique et l'égalité entre les «genres». Les effets de changement sur la société et la hiérarchie- genre sont probablement très faibles car la structure socioculturelle s'infiltré dans la composition du conseil d'administration et le choix des directeurs des associations. La direction est dans les mains d'une présidente qui est toujours recrutée dans la haute classe sociale. Certaines ONG féminines ont très peu d'expertise. Leurs activités sont divisées en plusieurs domaines et leur niveau de compétence est faible.⁵³ Les pourvoyeurs de fonds voient les femmes comme des membres d'ONG qui luttent pour un but commun. Cette vision n'est pas justifiée et manque de véracité. Le groupe est constitué d'individus qui, dans la majorité des cas, utilisent l'ONG comme une plate-forme pour obtenir des bénéfices individuels ou familiaux. La stratification sociale est toujours présente et les associations féminines ainsi que les ONG ne sont pas des agents déterminants du changement mais plutôt le contraire.⁵⁴

vii. La loi religieuse

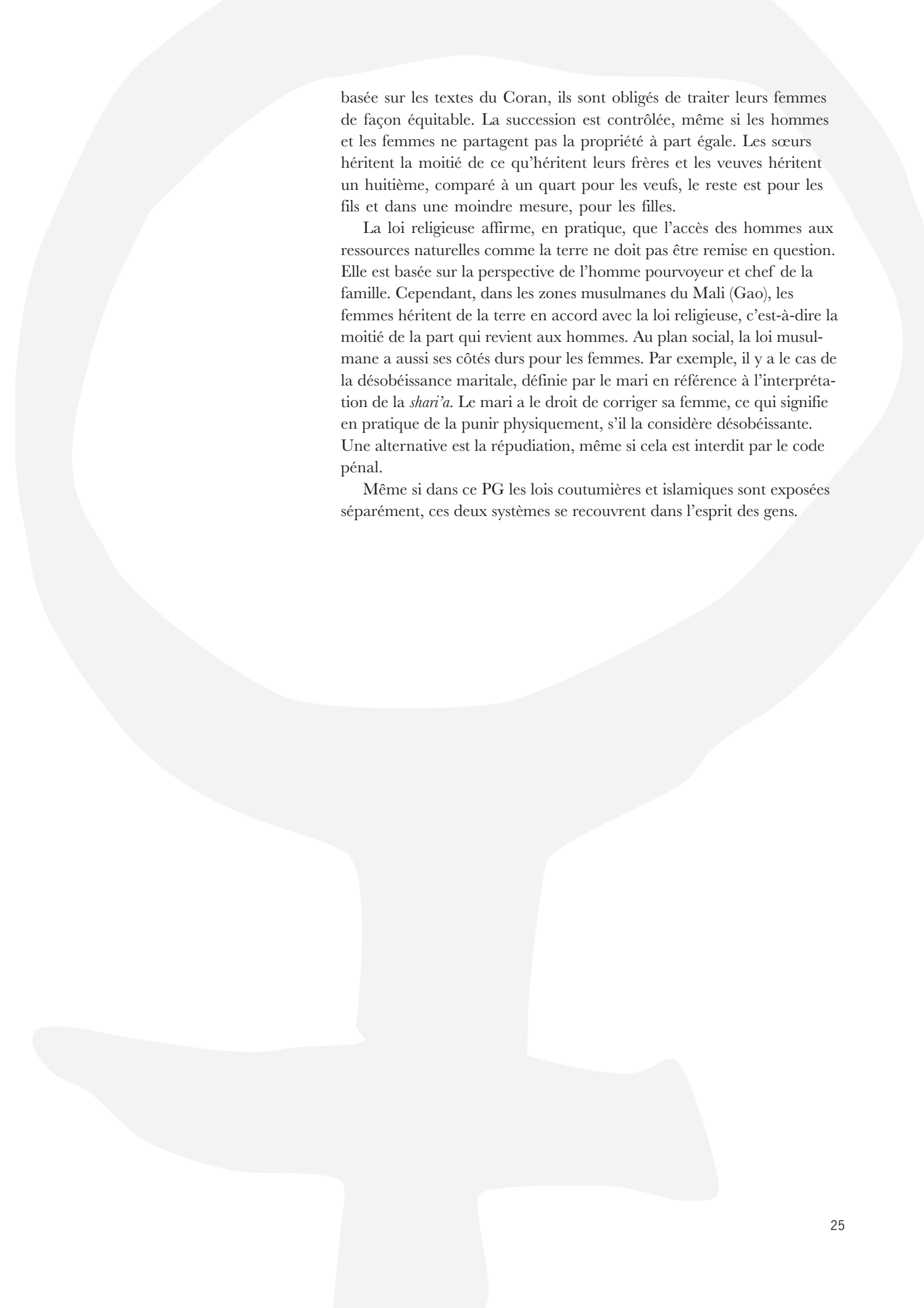
Comparée aux règles coutumières, la loi islamique (*shari'a*) a, dans une certaine mesure, contribué à l'amélioration pour les femmes des conditions de mariage et de succession. D'après la *shari'a*, les hommes musulmans ne peuvent avoir plus de quatre femmes. S'ils suivent la loi

⁵¹ Voir Tornieri et Maïga 2001

⁵² Lennung 1998:3

⁵³ Tornieri et Maïga 2001:17

⁵⁴ Evers Rosander 1997



basée sur les textes du Coran, ils sont obligés de traiter leurs femmes de façon équitable. La succession est contrôlée, même si les hommes et les femmes ne partagent pas la propriété à part égale. Les sœurs héritent la moitié de ce qu'héritent leurs frères et les veuves héritent un huitième, comparé à un quart pour les veufs, le reste est pour les fils et dans une moindre mesure, pour les filles.

La loi religieuse affirme, en pratique, que l'accès des hommes aux ressources naturelles comme la terre ne doit pas être remise en question. Elle est basée sur la perspective de l'homme pourvoyeur et chef de la famille. Cependant, dans les zones musulmanes du Mali (Gao), les femmes héritent de la terre en accord avec la loi religieuse, c'est-à-dire la moitié de la part qui revient aux hommes. Au plan social, la loi musulmane a aussi ses côtés durs pour les femmes. Par exemple, il y a le cas de la désobéissance maritale, définie par le mari en référence à l'interprétation de la *shari'a*. Le mari a le droit de corriger sa femme, ce qui signifie en pratique de la punir physiquement, s'il la considère désobéissante. Une alternative est la répudiation, même si cela est interdit par le code pénal.

Même si dans ce PG les lois coutumières et islamiques sont exposées séparément, ces deux systèmes se recouvrent dans l'esprit des gens.

7. Les caractéristiques socioéconomiques et l'ajustement structurel

L'économie malienne est surtout dépendante dans le secteur primaire (la production des céréales, des arachides et du coton) qui fournit presque 45 % du produit intérieur brut. Le secteur secondaire (l'industrie et les mines) représente 17 % et le secteur tertiaire (le commerce et les services) 39 %. La grande majorité des femmes travaillent dans le secteur primaire. En 1994, 77% des femmes s'occupaient de l'agriculture, de l'élevage du bétail, de l'exploitation forestière (la récolte des herbes et des feuilles), du transport et de la commercialisation des produits agricoles.⁵⁵

Les disparités socioéconomiques et structurelles entre les «genres» se retrouvent à plusieurs niveaux dans la société malienne. Le degré de «bien être» des femmes est inférieur à celui des hommes. Un exemple déjà mentionné est que les seules activités planifiées pour les femmes (la culture des légumes et du riz) dans le cadre du Plan du Développement Social et Économique de l'État Malien sont dirigées vers les femmes dans les collectivités et pas aux femmes en tant que productrices individuelles.⁵⁶ (Cf. ci-dessus v et ci-dessous 10.i)

Environ 80% de la population vit de l'agriculture. Les cultures principales sont le millet, le sorgho, le riz, le maïs, l'arachide et le coton. L'arachide et le coton constituent plus de 60 % de la somme totale d'export du pays. L'élevage vient en seconde place après l'agriculture, suivi par la pêche, particulièrement dans la région Mopti (le fleuve Niger). La culture commerciale du coton et des arachides et la faible production des céréales, contrastant avec la croissance de la population, ont provoqué des changements dans les relations de travail entre les «genres». Comme les hommes, les femmes du sud du Mali ont commencé à cultiver des céréales et des cultures commerciales, ce qui ne leur laisse que peu de temps pour la culture complémentaire des légumes. La culture du coton a augmenté la charge de travail des femmes et le calendrier agricole a été prolongé de plus de deux mois à cause de la récolte du coton. Ceci a empêché les femmes de se dédier

⁵⁵ Ministère de la Promotion de la Femme, l'Enfant et la Famille. Situation des femmes au Mali cinq ans après la conférence mondiale de Beijing, Rapport National, New York, 2000:7-13

⁵⁶ Commissariat pour la Promotion de la Femme. 1994. Rapport National sur la Situation des Femmes au Mali.IVe Conférence Mondiale sur les Femmes Lutte pour l'Égalité, de Développement et la Paix, Beijing 1995, Nov.

⁵⁷ Zuidberg et Djire 1992:17

à la culture du gombo (*hibiscus esculentus*) et des arachides dans les petits champs des femmes.⁵⁷ Les femmes qui participent aux activités de la culture commerciale de leurs maris au sud du Mali ont moins de temps pour cultiver leurs propres champs. Leur niveau de «bien être» a ainsi diminué à cause de la culture du coton.⁵⁸

Le secteur industriel est fondé sur la transformation des produits agricoles et de l'élevage. La majorité des industries sont situées à Bamako où dans les autres centres urbains. Le secteur minier est important, particulièrement l'extraction de l'or. À travers les années, le pays a été confronté à de sérieuses difficultés, liées non seulement à des facteurs climatiques, à l'explosion démographique, aux crises économiques, au poids du remboursement des dettes, au chômage mais aussi à la migration et au sévère programme d'ajustements structurels qui a provoqué des privations sévères pour la population.

Les politiques d'ajustement structurel au Mali ont frappé durement la population déjà pauvre. Les réformes économiques ont été mises en application à partir du début des années 80. Une seconde phase d'ajustements structurels a été mise en application à la fin des années 80 et au début des années 90. La seconde phase comprend les réformes dans les entreprises publiques, la santé, l'éducation et les secteurs agricoles. L'intention était de remodeler le cadre institutionnel de l'État. Les effets immédiats sur la société civile a inclus les ajustements salariaux, la perte des emplois, la détérioration des conditions dans les écoles, une perte des subventions pour les outils agricoles.⁵⁹

En 1994, la monnaie ouest africaine a été dévalué de 50 %, ce qui, avec le programme des ajustements économiques, a eu un impact immédiat sur le secteur de la santé. Les coûts des soins médicaux ont augmenté de 43 %, ce qui a découragé les gens à utiliser les cliniques. Le système d'éducation est caractérisé par des hauts taux de redoublement et d'abandon élevés. La fréquentation scolaire des filles diminue dans les classes plus avancées du niveau post secondaire. Les conditions imposées par les donateurs pour recevoir les prêts liés à l'ajustement structurel ont obligé le gouvernement malien à attribuer plus de fonds à l'éducation primaire. Ceci permet potentiellement d'augmenter le nombre de filles s'inscrivant dans les écoles primaires.

En agriculture, les réformes ont eu pour but d'accroître et de diversifier la production, d'améliorer l'efficacité du secteur du coton et du système de commercialisation du grain. Ces changements ont provoqué l'abolissement des structures intermédiaires pour les crédits agricoles. Le résultat est que les femmes ont très peu d'accès au crédit que nécessite la production agricole (entre 1990 et 1995, les femmes ont reçu moins de un pourcent du crédit disponible).⁶⁰ Les services d'animation rurale touchent seulement un tiers des villages et dans ces villages presque seulement les hommes. Une explication est qu'on suppose que les hommes sont les chefs des fermes et les femmes sont seulement des assistantes.

Le principe de l'ajustement – ne pas dépenser plus qu'on ne gagne – est géré par les femmes au niveau domestique. «Quand les revenus

⁵⁸ Lilja et Sanders 1998: 73–79

⁵⁹ Rondeau 1997

⁶⁰ Ibid 1994:183

diminuent et les coûts augmentent, les femmes s'adaptent en augmentant leurs responsabilités dans le secteur informel, afin de gagner de l'argent ou réduisent les besoins d'argent, par exemple en apportant elles-mêmes les soins nécessaires à leurs familles. Les décideurs devront reconnaître que les ressources et les prises de décisions ne sont pas partagées dans le ménage. Ceci nécessite l'adoption des politiques sensibles aux questions du genre si l'on veut que la croissance soit le résultat des programmes structurels.»⁶¹

⁶¹ Ibid 1994:184

8. Genre et les ressources naturelles

i. La sécurité alimentaire

Après les périodes de grandes sécheresses de 1973 et 1983, les femmes des régions rurales étaient obligées de subvenir aux besoins de la famille et de s'occuper non seulement des enfants mais aussi des vieux, malades ou handicapés du cercle familial car beaucoup de maris, et-ou pères ont émigré à l'intérieur ou hors du pays.⁶² Certaines femmes rurales ont commencé à élever des animaux (poules et chèvres) pour compléter leur revenu. Plusieurs essais pour organiser les femmes en groupements économiques, en associations économiques et banques d'épargne et de crédit ont été faites pour offrir aux femmes des moyens pour leurs activités génératrices de revenus. Un exemple est le fond du gouvernement appelé le fond de soutien financier pour les activités économiques des femmes où les femmes peuvent emprunter des petites sommes d'argent avec 10 % d'intérêt.

Le plan de développement social et économique a eu pour objectif de promouvoir une production agricole intensive afin d'assurer la sécurité alimentaire en 2000. Cependant, comme mentionné plus haut (voir chapitre 7), les seules actions en faveur des femmes ont été faites dans le cadre des associations féminines pour appuyer la culture sur la terre collective (eau, riz et légumes). Les femmes productrices individuelles n'ont pas été visées. Très peu (ou aucun) des services d'animation rurale existent pour les femmes cultivatrices. Les hommes, par contre, reçoivent une formation donnée par le centre d'animation rurale. Il y a deux types de centres: les centres pour les hommes et les centres mixtes où les femmes reçoivent une formation dans les tâches domestiques. Aucun effort n'est fait pour améliorer la connaissance technique des femmes sur le plan agricole. Elles ne reçoivent aucune information sur les engrais et les pesticides. Ceci est aussi le cas pour les deux centres de formation d'animatrices rurales. Le problème a été soulevé. Les compagnies comme le Niger Office ont commencé à s'intéresser aux femmes en tant que productrices agricoles et leur ont offert des champs de case pour la culture collective et la culture des légumes, accompagnées de conseils. La politique actuelle est de laisser chaque département initier les programmes sectoriels en faveur des

⁶² Le texte dans ce chapitre est fondé sur le Commissariat pour la Promotion de la Femme: Rapport National sur la situation des femmes au Mali Beijing 1995, Nov.1994)

femmes. C'est la tâche des délégués ministériels de superviser ces programmes.

D'après le Rapport national sur la situation des femmes au Mali (1995), le but de la politique agricole est d'améliorer le statut économique de la femme, de lui permettre de devenir une agricultrice autosuffisante et d'augmenter son revenu venant des produits agricoles. Cependant, cette politique ne fait pas suffisamment attention aux réalités socioéconomiques des femmes. La production agricole totale de ces femmes est considérable et devrait intéresser plus sérieusement le gouvernement. Elles devraient avoir les mêmes droits à la terre que les hommes. Elles devraient recevoir les mêmes services d'animation rurale que les hommes pour apprendre à mieux gérer la terre. Elles devraient pouvoir rester sur leurs terres et ainsi pouvoir planifier leur travail. Ceci est sans cesse répété dans les autres sections de ce PG.

ii. L'environnement naturel

L'intérêt que la femme malienne porte sur les ressources naturelles et son rôle dans la gestion de ces ressources peut être examiné à partir de deux angles. Le premier est l'utilisation et l'exploitation, le deuxième est la contribution des femmes à la protection et à la reconstruction des ressources (la terre, les produits de la terre et de la forêt, les plantes ligneuses et non ligneuses). Le faible niveau de participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles peut être attribué à plusieurs facteurs.

En premier, il y a les facteurs socioculturels qui n'ont pas été suffisamment pris en considération dans la planification et l'exécution des projets. L'attention n'a pas été portée suffisamment sur l'incertitude de la plupart des femmes en ce qui concerne leurs droits d'utilisation de la terre. Les limites socioculturelles de la mobilité féminine et les difficultés des femmes à communiquer avec leurs conseillers masculins sans risquer leur réputation constituent des obstacles importants. L'analphabétisme et un faible degré de scolarisations s'ajoutent aux difficultés mentionnées plus haut. Les conseillers masculins ne peuvent pas s'adresser directement aux femmes et ne comprennent pas très bien leurs besoins. Un autre facteur qui limite la capacité d'intervention des conseillers est leur connaissance insuffisante de l'utilisation féminine des ressources naturelles et des abus d'utilisation.

Les femmes, par contre, ont une meilleure connaissance empirique de l'environnement naturel, de la fertilité de la terre, de la vulnérabilité de certaines zones etc. La détérioration générale de l'environnement au Mali affecte de plus en plus les femmes. Elles sont non seulement obligées de marcher sur des distances plus longues pour chercher le bois à brûler et les autres produits forestiers, mais elles sont aussi privées des activités génératrices de revenus fondées sur les herbes, les feuilles et les fruits. Pour résumer, les femmes ont un regard particulier aux questions d'environnement et sont des partenaires potentielles dans un effort commun pour bien gérer l'utilisation des ressources naturelles.

iii. Les femmes et l'eau

Chercher l'eau est une tâche féminine. Seulement les femmes âgées et les enfants sont libérés de cette tâche. Ce sont les femmes des unités domesti-

ques qui choisissent où l'eau sera cherchée, comment elle sera utilisée, la quantité et la qualité de l'eau et l'accès au puit. Beaucoup de femmes, vivant dans des zones rurales, marchent 5 kilomètres pour aller chercher l'eau chaque jour. Elles consacrent deux heures par jour à cette tâche. Même si le rôle de la femme, «celle qui cherche l'eau», est bien connue, nous en savons moins sur leur responsabilité traditionnelle concernant l'entretien du puit ainsi que leur connaissance des endroits où l'on peut aller chercher de l'eau.

Des études ont démontré que les femmes maliennes sont conscientes de la relation entre l'eau et la santé. Mais lorsqu'il est question de prendre une décision concernant l'installation de nouveaux puits ou robinets, la collecte de fonds, la gestion financière, l'entretien des robinets, la tendance est à ne pas impliquer les femmes. C'est pour cette raison que l'on trouve rarement des représentantes féminines sur les comités villageois de gestion de l'eau. Les femmes ne reçoivent ni information ni formation sur les questions liées à la gestion de l'eau et par conséquent, elles ne sont pas prêtes à prendre des décisions sur la consommation de l'eau et l'entretien de la main-d'œuvre.

On peut expliquer le manque de participation féminine dans les projets d'eau par deux raisons. Le personnel mâle des projets d'eau considère les femmes comme bénéficiaires passives, et non comme agents actifs. Les hommes planifient et exécutent les projets et ne sont pas conscients de la connaissance traditionnelle des femmes sur l'eau. Même ceux qui sont conscients de cette connaissance la considèrent comme sans valeur.

vi. Les femmes et les forêts

À la campagne, les liens entre les femmes, la famille et les arbres sont très étroits. Dans la vie quotidienne des femmes, les forêts jouent un rôle important, particulièrement les arbres. Les femmes prennent leur bois à brûler des arbres et des buissons, utilisent les feuilles dans la cuisine et les vendent sur le marché. Les femmes ramassent aussi les plantes médicinales, les fruits et les grains.

Mais la participation des femmes dans les programmes de reboisement est faible. L'ensemencement et la plantation des arbres sont généralement organisés par des agents forestiers mâles avec lesquels les femmes ont peu de contact. À travers les ONG féminines, il existe un moyen de toucher les femmes des régions rurales: en les faisant participer à des activités de reboisement, comme remplir les pots de germination dans les pépinières, faire des semis, arroser et désherber les jeunes pousses. Une fois que les femmes comprendront le lien entre le reboisement et leur avenir et celui de leur famille, leur attitude deviendra bienveillante. Mais, leur temps pour entreprendre des activités additionnelles pour l'amélioration de l'environnement naturel et la régénération forestière reste limitée.

Un autre type d'activité pour les femmes est leur formation dans la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés, qui ont besoin de moins de combustibles que les foyers traditionnels. Pour pouvoir sauver les forêts et améliorer l'environnement naturel, ces foyers ont été introduits dans les programmes de développement subventionnés par les donateurs internationaux en collaboration avec les ministères maliens concernés.

9. Moyens d'existence déterminés par les rapports entre les genres

Le concept des moyens d'existence utilisé dans ce PG est défini par Robert Chambers comme «les activités poursuivies par les individus et les ménages pour augmenter leurs niveaux de richesse et l'ensemble de leur capital ainsi que les flux de nourriture, d'argent liquide et autres ressources ayant pour but de subvenir aux besoins de subsistance et de sécurité et ainsi échapper à la pauvreté»⁶³ (traduction du traducteur du PG). Un système de moyens d'existence est expliqué par Marika Vaa comme un mélange de stratégies à la fois individuelles et familiales qui mobilise les ressources disponibles et saisie les opportunités.⁶⁴ Le concept associe non seulement les différentes composantes de l'analyse dans la sphère économique, mais rend compte aussi les relations sous-jacentes entre les membres du ménage et les acteurs externes.⁶⁵ Les moyens d'existence sont liés, par définition, aux relations personnelles et les réseaux dans lesquels chaque individu est impliqué dans ses activités sociales et économiques. C'est pour cette raison qu'ils deviennent aussi déterminés par le genre, c'est-à-dire influencés par le sexe de l'acteur et ses parrains, clients, voisins ou membres de la famille. Dans ce chapitre, je vais décrire brièvement les moyens d'existence migratoires au Mali et je mettrai l'accent sur les relations entre les genres.

i. Les moyens d'existence ruraux

En termes généraux, la division du travail et les responsabilités dans la société rurale contemporaine, est dans une grande mesure fondée sur la complémentarité des genres.⁶⁶ D'habitude, les hommes sont responsables de la préparation des terres avant les semis et de la construction et l'entretien des maisons. Les femmes préparent la nourriture, cherchent l'eau et le bois à brûler, élèvent les enfants et s'occupent des malades. De plus, elles font la plus grande partie du travail agricole sur les champs familiaux et communaux et elles ont aussi leurs jardins personnels. Elles peuvent être impliquées dans le

⁶³ Chambers 1985:85 cité dans Vaa 1991:122

⁶⁴ Vaa 1991:122

⁶⁵ ibid 1991:123

⁶⁶ Dans ce paragraphe, j'utilise l'article de Vaa 1991:128-131

commerce à petite échelle des produits agricoles ou des produits artisanaux. On s'attend à ce que les hommes fournissent les aliments de base comme le riz, le maïs ou le millet, tandis que les femmes fournissent les sauces qui accompagnent les céréales. Elles font ces sauces à partir de la production de leurs propres jardins, de plantes sauvages qu'elles ramassent et des ingrédients qu'elles achètent au marché avec l'argent qu'elles gagnent par leurs entreprises. Les femmes des régions rurales ont souvent des devoirs élargis envers leur famille d'origine, particulièrement dans les moments de l'année où les greniers des hommes sont vides. Leur richesse personnelle est plus utilisée pour des besoins sociaux comme s'occuper des besoins des enfants, du trousseau de la jeune fille et des cadeaux, obligatoires, à la famille et aux voisins, que pour des besoins personnels. La vie des femmes rurales est remplie non seulement par le travail domestique et agricole, mais aussi par les activités génératrices de revenu qui leur permettent d'avoir l'argent liquide nécessaire à la satisfaction de leurs besoins et des demandes économiques et sociales.

ii. Un exemple du terrain – le Mali rural

Cette information vient d'une étude du Projet pour Réduire la Pauvreté (PRP) dans 12 villages au Mali central (2002).⁶⁷ Les villages s'appellent Kayes, Nioro et Diéma dans la région Kayes et Kolokani, Nara et Banamba dans la région Koulikoro. L'étude est présentée brièvement pour fournir quelques informations sur une étude de cas sur les relations entre les genres et la pauvreté au Mali rural. Cette étude est fondée sur une recherche participative MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) dans laquelle des données qualitatives ont été recueillies avec l'ambition d'examiner les conditions de vie dans les villages d'après la perspective des villageois. D'une part, l'idée était de mieux comprendre les mécanismes qui maintiennent la pauvreté et, d'autre part, l'ambition était d'examiner les stratégies individuelles et de groupe pour combattre la pauvreté parmi les populations dans les villages.

La majorité des villageois interviewés se considèrent comme pauvres car leurs conditions de vie sont difficiles et dépendantes d'un climat hostile. D'après des groupes des deux sexes et de différentes générations de Kolokani, la pauvreté est caractérisée par:

- Un manque d'eau pour couvrir les besoins domestiques et de production pour les personnes et les animaux;
- Une constante insécurité alimentaire;
- Un manque de revenu pour investir dans des activités rentables;
- Un manque de moyens ou de matériaux pour le travail et le transport;
- Un bas niveau de scolarisation, l'analphabétisme et des installations sanitaires rudimentaires;
- Un manque de soutien familial (l'exode des jeunes, la dispersion des familles);

⁶⁷ Gouvernement du Mali. Étude de Base MARP 2002:64

- L'incapacité de trouver de meilleurs logements et des vêtements décents.

Pendant plus de dix ans, les villages concernés par l'étude ont connu des variations de leur production agricole et de bétail. En 2000 et 2001, les résultats ont été particulièrement catastrophiques. L'avis de l'ensemble du village est qu'ils connaissent une misère accrue par la situation générale de la région. Plus de la moitié des familles vit dans une extrême pauvreté et les femmes, les jeunes filles et les vieux sont les personnes les plus touchées. Les femmes Bambaras, Moors et Soninkés se mobilisent pour couvrir les besoins alimentaires des familles. Seules les femmes Peuls ne contribuent pas ou très peu à la production alimentaire. Elles font du petit commerce et la production des produits laitiers (s'il y a suffisamment de lait) pour essayer de gagner de l'argent.

Que font les hommes et les femmes pour survivre? Quelles sont les conditions économiques et sociales des femmes dans ces villages comparées à celle des hommes?

La migration est un moyen pour maîtriser la situation. Pour l'un des groupes ethniques – le groupe Soninké – la migration est, depuis longtemps, une stratégie économique bien établie qui permet de gagner de l'argent et assurer le développement du village d'origine par le biais de contributions financières. Les versements des migrants sont utilisés pour acheter des stocks de nourriture nécessaires à la consolidation des liens de solidarité (entre la famille et les voisins), aux échanges traditionnels (coûts des médicaments, mariages, baptêmes traditionnels, funérailles, etc.) à l'achat de bétail ou au lancement d'une activité génératrice de revenu. La migration ouvre le village aux contacts extérieurs et permet l'établissement de liens avec des communautés partenaires ou «jumelles» en France ou en Italie.

Dans les villages Bambaras et Moors, l'exode est une réponse aux crises alimentaires créées par le manque d'eau, la mauvaise gestion des ressources naturelles et les familles nombreuses. Il y a peu de travail rémunéré durant la saison sèche, ce qui force les hommes à migrer vers des zones plus favorables en Afrique (le Bénin et jusqu'à récemment la Côte d'Ivoire) ou de migrer vers d'autres continents. Les hommes veulent gagner de l'argent pour couvrir les coûts de la consommation familiale ainsi que de l'équipement agricole comme les bœufs, les charrettes et la charrue.

Les filles migrent pour travailler comme domestiques dans les villes proches ou dans la capitale pour gagner l'argent de leur trousseau. Les mères n'ont pas les moyens d'équiper leurs filles convenablement avant le mariage. La migration des filles n'est pas très appréciée parmi les aînés du village qui pensent que cela peut les amener à avoir des activités immorales. Les mères ne sont plus aidées par leurs filles dans les champs. Les vieux, les malades sont délaissés car les filles ne sont plus là pour les soigner.

En général, la production de céréales dans les champs collectifs des jeunes sert de stock de sécurité pendant la période sèche. Cette réserve est nécessaire même si les jeunes migrent selon la saison. Les femmes ont développé diverses stratégies de survie et des solutions individuelles comme la collecte de fruits et de feuilles comestibles pour échanger

contre le lait et les céréales ou pour vendre sur le marché. Pendant les mauvaises années, les femmes sont parfois obligées de vendre leurs volailles. Pendant les bonnes années, elles échangent une partie de leur récolte contre les moutons ou les chèvres des Peuls.

Pendant la mauvaise année 2000, les jeunes femmes célibataires et les femmes mariées ont quitté les villages pour migrer selon la saison à Bamako, Djidiéni et Kolokani pour gagner de l'argent afin d'acheter le stock de la saison des pluies. La solidarité et l'entraide ont aidé la population pendant les mois de famine. Un exemple sera mentionné: l'Association des Jeunes dans un village Soninké a distribué des céréales venant de leur champ collectif aux villageois dans le besoin.

L'agriculture est la principale activité économique des femmes dans les groupes ethniques: Soninké, Moor et Bamanan/Bambara. Chaque femme a un champ à sa disposition qu'elle cultive pour les besoins de sa famille. La surface en est réduite et le temps qu'elle peut y consacrer est limité par les tâches domestiques. Il y a une grande diversité de cultures: arachides, millet, maïs, gombo et légumes. Destinée à la consommation de la famille, la production peut aussi être échangée contre des produits comme le lait ou vendu sur le marché. Certaines femmes passent beaucoup de temps à la production du beurre de karité. D'autres ramassent des fruits et des feuilles. Les activités artisanales sont rares dans les villages. Les femmes Moors font des ornements, des colliers et des bracelets en cuir. Ces activités occupent beaucoup de temps, mais sont très peu rentables. Les activités d'élevage sont extensives dans les villages Peuls et sédentaires dans les villages Bambaras, Soninké et Moor. Parfois les femmes Peuls ont du bétail, des moutons et des chèvres.

Dans les paragraphes qui suivent, je cite les conclusions des études sur la situation des femmes portant sur douze villages près de Kolokan. L'activité de ces femmes était réduite à leurs rôles de productrices et de reproductrices et leur contribution économique était importante. Leur statut restait inchangé, même si leur charge de travail et leur importance pour la survie de l'unité de production agricole avaient augmenté. Elles restaient sous l'autorité des hommes de la famille et étaient dépendantes de leurs décisions concernant le mariage, la planification familiale et les questions essentielles de la communauté. On imposait des maris aux jeunes filles sans même consulter leurs mères. La polygamie est pratiquée et d'après certaines femmes, cela leur permettrait de consacrer plus de temps aux activités génératrices de revenu. Le mariage coutumier était la règle. Les femmes ne connaissaient rien d'autre, elles étaient analphabètes et ignoraient les lois comme le Code de Mariage et de la Tutelle.

Les villageoises n'étaient pas ou étaient peu informées des décisions prises par les hommes (maris, pères ou frères) et qui concernent l'exploitation des champs, du bétail, les choix des maris, l'utilisation et la gestion de la propriété familiale ainsi que l'éducation des enfants. Les hommes ne sollicitaient pas les opinions des femmes et les femmes ne participaient pas aux décisions qui concernent la famille. Très peu de femmes assistaient aux rencontres des Organisations des Agriculteurs du Village. Si elles étaient présentes, elles restaient silencieuses.

Ainsi, l'étude a montré que les femmes étaient actives dans la production et la reproduction de l'unité familiale, dans les activités génératrices de revenu et dans le travail communautaire. Pendant

toute l'année, les femmes sont les premières à se lever et les dernières à se coucher. Elles travaillent plus de 14 heures par jour pendant les saisons actives du cycle agricole. L'étude ne fournit pas de données de comparaison sur les journées de travail des hommes. Les variations dans la charge de travail des femmes dépendent du statut de la famille, de l'âge, de la disponibilité des enfants pour le travail, de la présence des co-épouses, de l'accès à l'aide technique comme les moulins ou aux ressources économiques de la famille, etc. Les femmes pensent qu'elles travaillent plus que les hommes. Mais elles ne savent pas comment changer la situation puisque les hommes pensent que les tâches comme aller chercher l'eau, ramasser le bois à brûler, ramasser les plantes et les fruits sauvages, préparer les aliments, s'occuper des enfants, battre le millet, écaler les arachides, laver la vaisselle, laver les vêtements, sont des tâches féminines que les hommes ne font pas. En plus des tâches féminines, les femmes doivent travailler sur les champs du mari ainsi que sur leurs propres champs (si le mari lui en laisse un à sa disposition) et les champs communaux des femmes.

Les femmes ont très peu accès aux ressources et à leur contrôle. Dans leur majorité elles n'ont qu'un contrôle limité sur l'attribution du revenu. Elles consacrent leur argent à l'amélioration des conditions de vie de la famille. Elles achètent des céréales, des épices, des vêtements, elles financent les cérémonies familiales, les trousseaux de leurs filles et l'équipement scolaire des enfants. Les ressources de la communauté comme la terre communale, les puits, le bétail, les centres sanitaires et les écoles sont sous le contrôle des hommes. Les femmes ont accès à ces ressources à conditions de respecter les règles établies par les hommes et leurs décisions.

iii. Les ménages urbains

À Bamako, la capitale du Mali, une maison ou une enceinte habitées seulement par le mari et sa femme ou ses femmes et leurs enfants est rare. La tendance résidentielle prédominante est plus complexe et comprend souvent un vieil homme, ses femmes, ses enfants et leurs enfants célibataires. Les variations sont grandes. Certaines enceintes sont composées de constructions horizontales ou verticales (ou les deux). Les diverses familles qui vivent dans des enceintes mettent d'habitude leurs ressources en commun, surtout pour tout ce qui concerne la préparation des repas, ce qui constitue la plus grande dépense des pauvres à Bamako. En ce qui concerne la cuisine, la responsabilité de la préparation des repas fait le tour des familles et à l'intérieur d'un groupe polygame, celui des co-épouses. Une femme qui habite dans une enceinte où il y a plusieurs familles sera, par exemple, responsable de la cuisine dans l'enceinte deux fois par semaine et libre le reste de la semaine. La compétition entre les femmes les pousse à se surpasser. De plus, une femme qui n'est pas responsable du repas communal peut toutefois préparer un repas supplémentaire pour son mari.⁶⁸

La majorité de la population urbaine vit dans un réseau très complexe de relations qui s'étend des familles nucléaires aux groupes familiaux et aux enceintes à l'intérieur desquelles ils habitent ainsi qu'à d'autres

⁶⁸ Wéry, 1987:46

enceintes où vivent la famille élargie et les voisins. Comprendre ce réseau urbain de relations est un préalable fondamental pour expliquer le comportement des individus ainsi que les transformations qui ont lieu dans les systèmes de production, de reproduction et d'organisation communautaire et domestique. La fréquence des transferts de revenu dans l'enceinte, les transferts des biens comme les céréales, les couvertures, les bijoux et d'autres cadeaux donnent des indications importantes sur la vie sociale et économique, qui pourraient être interprétées comme faisant partie des stratégies de survie. La circulation des ressources matérielles et immatérielles est maintenue par l'échange réciproque de cadeaux, des prêts et par les activités des associations est dominée par les femmes plutôt que par les hommes. Les femmes manifestent le plus souvent leurs compétences sociales et économiques à travers l'organisation des fêtes liées aux rites de passage (mariage, baptêmes traditionnels funérailles etc.). La compétition entre les femmes pour le statut et le prestige se joue dans l'arène des fêtes liées aux rites. Elle donne aux femmes un sens à leur vie et une position sociale, particulièrement dans le contexte urbain où le champ est libre pour l'acquisition d'un statut social indépendant des stigmates sociaux que les femmes auraient pu garder du village d'origine. L'attirail de ces fêtes est composé de tissus, bijoux, casseroles et épices qui constituent aussi un marché pour les vendeuses et acheteuses.

iv. Un exemple du terrain – le Mali urbain

Bankoni est un quartier non autorisé de Bamako, situé à quelques kilomètres du centre de Bamako. Plus de 50 000 personnes habitaient le quartier en 1987 (l'année de l'étude qui sera présentée ici dans ses grandes lignes).⁶⁹ La population de Bankoni est très diversifiée ethniquement, économiquement et d'après ses origines géographiques. Quelques marchands et entrepreneurs aisés ainsi que des employés de classe moyenne habitaient là ainsi que des salariés de l'industrie et de l'export. Beaucoup d'hommes étaient chômeurs et la majorité des ménages étaient pauvres, même d'après les critères de Bamako. Les unités d'habitation de Bankoni étaient groupées dans des enceintes avec des cours intérieurs fermées par lesquelles on pouvait accéder à des chambres ayant des entrées séparées et donnant sur la rue. Il n'y avait pas d'électricité et très peu d'équipement. L'eau potable était vendue par seaux pendant une partie de l'année car celle des puits, situées dans les maisons, était de mauvaise qualité. L'architecture des maisonnettes pouvait évoluer au cours de l'année. Pendant la saison sèche, qui était une période calme dans le cycle agricole, les enceintes étaient remplies d'invités et de demandeurs d'emplois.⁷⁰

Dans cette étude, trente femmes de Bankoni ont été choisies pour participer à de longues entrevues sur leurs vies urbaines, leurs activités économiques, leurs responsabilités et leurs histoires migratoires. Seule, une femme n'avait jamais été mariée⁷¹, trois étaient fiancées, quatre

⁶⁹ Vaa 1991:131

⁷⁰ Ibid 1991:132

⁷¹ La sélection des personnes interrogées a commencé avec un informateur clef qui servait aussi d'interprète. L'échantillon consistait de toutes les femmes qui vivaient dans son enceinte (Vaa 1991:132)

divorcées et temporairement célibataires, deux veuves et vingt étaient mariées. Toutes les femmes (sauf trois) poursuivaient des activités génératrices de revenu. Une était trop vieille, mais avait jadis été dans le commerce des épices, et deux étaient jeunes avec des jeunes enfants et des maris commerçants (les seuls hommes de l'échantillon qui étaient les pourvoyeurs de leurs familles). Sept femmes ne recevaient aucune aide de leurs maris tandis que les autres avaient des maris qui avaient des revenus insuffisants ou irréguliers.⁷²

Quatre des femmes étaient domestiques avec un revenu régulier mais peu élevé, une femme travaillait comme cuisinière et une autre comme cuisinière et femme de ménage. Elles donnaient leurs salaires aux familles dans les villages. Dans le cas de la cuisinière, son salaire contribuait au fond communal pour nourrir quinze personnes dans la maisonnée de Bankoni. Le reste des femmes était des commerçantes sans licence et sans revenu régulier. Certaines partaient en voyage d'affaire vers d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest où elles vendaient des objets artisanaux maliens et ramenaient des biens industriels. Pour faire ceci, elles avaient besoin de capital qu'elles recevaient la plupart du temps des fonds de roulement, des crédits et des cadeaux de la famille. Leurs profits et leurs activités commerciales étaient sporadiques. Les autres vendaient en porte-à-porte, au marché local ou de chez elles. Certaines femmes (12) vendaient ce qu'elles produisaient elles-mêmes à la maison ou près de leurs maisons comme de la nourriture, des gâteaux, des casse-croûtes ou du savon dont elles tiraient très peu de profit. Les autres vendaient des tissus, soit brodés traditionnels pour les cadeaux liés aux cérémonies, soit des vêtements modernes cousus à la machine ou qu'elles teintaient.

Les femmes se plaignaient du fait que les soucis d'argent étaient une caractéristique permanente de leurs vies. Celles qui avaient le plus de soucis étaient celles qui étaient les seules (avec l'aide de leurs filles) pourvoyeuses de leurs familles. Elles travaillaient de longues heures à produire et vendre les choses nécessaires à la vie quotidienne, mais n'avaient pas suffisamment d'argent pour préparer des repas convenables. L'auteur cite la réponse qu'elle a reçue quand elle a interrogé les femmes sur leur état de santé: «Je souffre de la maladie de la pauvreté».⁷³ Beaucoup de femmes se plaignaient de leur manque de moyens pour pouvoir rester dans le commerce d'une manière plus régulière. Elles aimaient faire du commerce pour différentes raisons. L'une de ces raisons était la rentabilité, bien sûr, mais aussi les activités et les contacts sociaux intenses.⁷⁴ Les entreprises économiques des femmes dépendent de leur habilité à puiser dans leur réseau relationnel et familial. Mais les relations sociales doivent constamment être entretenues par les visites, les cadeaux et les démonstrations de respect. Ceci exclut du bénéfice de l'assistance immédiate ceux qui tombent dans la grande pauvreté et, à long terme, les privent de la redistribution des biens.⁷⁵

D'après les résultats de l'étude de Bankoni, les relations entre les genres dans le contexte urbain ont suivi les caractéristiques suivantes:

⁷² Vaa 1991:132

⁷³ Ibid 1991:134

⁷⁴ Ibid 1991:135

⁷⁵ Ibid 1991:140

les femmes, plutôt que les hommes, recouraient à une plus grande variété d'activité pour gagner de l'argent et assurer la survie de la maisonnée. Peu d'hommes chômeurs passaient leur temps à chercher un emploi autre que celui pour lequel ils ont reçu une formation. Beaucoup de femmes avaient de longues journées de travail. Plus une femme était pauvre, plus sa journée de travail était longue. En plus de la responsabilité féminine de nourrir la famille, les femmes étaient responsables des tâches domestiques qui prennent aussi beaucoup de temps. Comparés aux femmes, les travailleurs indépendants ainsi que les salariés masculins avaient des journées de travail beaucoup plus courtes. Les hommes avaient beaucoup de temps de loisir imposé par le chômage ou la retraite prématurée. D'après l'auteur de l'étude: «Alors que la pauvreté peut rendre les femmes plus égales, elle ne remplit pas ce rôle en ce qui concerne l'emploi du temps et la division du travail entre les sexes» (traduction libre du traducteur). L'auteur continu en disant: «La manière dont la pauvreté est assumée de façon différente par les hommes et les femmes mène à un écart qui s'élargit de plus en plus entre le normatif et le réel. Les hommes devraient pourvoir aux besoins de leurs familles, mais, dans beaucoup de cas, ils échouent. Ils ne se sentent pas responsables de cet échec» (traduction libre du traducteur).⁷⁶ En résumé, l'auteur constate que malgré le fait que les hommes ne peuvent pas accomplir la tâche idéale de pourvoir aux besoins de leurs familles, ils gardent toujours leur autorité masculine, qui n'est pas mise en doute à l'intérieur de la maison. Même si les hommes sont pauvres ou économiquement marginalisés, ils maintiennent leur statut d'êtres supérieurs aux femmes par l'observance publique de la religion et par la recherche de la compagnie des autres hommes.

v. Les activités commerciales et les entreprises

L'étude de cas, mentionnée plus haut, montre comment l'économie urbaine offre des opportunités aux femmes et aux hommes pour faire des affaires. En même temps, les femmes doivent continuellement faire face aux restrictions liées au genre et au statut social dans le contexte urbain. Mais l'appauvrissement et la marginalisation d'une grande partie de la population urbaine sont accompagnés de l'accumulation des richesses pour quelques minorités. Ces processus de changement urbain parmi les femmes sont souvent ignorés dans la littérature sociale et de développement. Le fait que certaines de ces femmes sont devenues très riches ne semble pas être assez important pour être mentionné dans les rapports alors que la population urbaine féminine victime de la pauvreté est constamment décrite.⁷⁷

Les femmes entrepreneurs ou commerçantes se consacrent à beaucoup d'activités comme vendre des plats préparés dans les rues, vendre des vêtements et des bijoux et agir comme conseillères financières. Les activités économiques qui s'étendent au-delà du cercle familial sont extrêmement fréquentes dans la vie quotidienne de la femme. Une

⁷⁶ Ibid 1991:141

⁷⁷ Diallo et Vaa 2002

⁷⁸ MISELI 1998:97-123 dans Diallo, Assitan et Vaa, Mariken, 2002

enquête de 1997 sur les quartiers pauvres de Bamako et fondé sur un échantillon fait au hasard de 900 femmes adultes a révélé que presque 80% des femmes travaillent en dehors de la maison et environ la moitié dans le commerce.⁷⁸

L'attitude du mari vis-à-vis des activités commerçantes de sa femme est primordiale pour le succès ou l'échec de son entreprise. Si son mari lui donne la permission de voyager seule, de faire des affaires avec des étrangers, elle a de la chance et ses activités commerciales peuvent prospérer. Mais si, par contre, elle a un mari qui lui emprunte son argent et refuse de le lui rendre, il peut mener son entreprise à la ruine car elle ne peut jamais lui refuser un prêt. Les femmes commerçantes contribuent à l'économie familiale aussitôt qu'elles en ont les moyens. Ceci a pour effet que les hommes y contribuent moins. Il est intéressant de noter qu'aucune des 32 femmes commerçantes les plus prospères de Bamako ne séparait leurs comptes domestiques de leur compte d'entreprise. Elles avaient un seul compte qui mélangeait les deux postes.⁷⁹ Afin d'obtenir la permission de leurs maris de faire du commerce, les femmes doivent parfois compenser leurs maris monétairement. Mais ces attitudes genres semblent changer lentement. Les femmes entrepreneurs interviewées à Bamako disent qu'avec ce qu'elles gagnent par leurs activités commerçantes, elles acquièrent un rôle décisionnel plus grand à l'intérieur de la famille et auprès de la famille élargie.⁸⁰

vi. La migration

Dans l'étude «The Situation of Women in Mali» présentée à la conférence des Nations Unies à Beijing en 1995, la migration féminine des régions rurales vers les villes est une solution de plus en plus adoptée par les femmes pauvres avec ou sans enfants. Les gens sont généralement très mobiles. Les migrations intérieures et à l'étranger sont très fréquentes: certaines personnes sont des migrants saisonniers et d'autres – plus les hommes que les femmes – migrent de façon permanente. Les femmes qui migrent vers les villes sont le plus souvent jeunes (entre 16 et 35 ans). Le taux de migration national de la campagne vers la ville est de 10,4%. Le lieu d'immigration nationale le plus attrayant est Bamako, qui compte maintenant plus d'un million d'habitants.⁸¹

Beaucoup d'unités familiales ont, en l'absence des hommes qui travaillent outremer, changé en des «unités mère-enfant» urbaines qui vivent sans chef de famille masculin pendant des périodes plus ou moins longues. Les mères peuvent vendre des repas préparés ou des fruits ou légumes dans les rues. Les jeunes filles travaillent comme domestiques et les garçons en âge de travailler sont garçons de course dans les marchés. Tout le monde contribue le mieux qu'il peut à la survie de l'unité familiale (qui est souvent sans chef mâle). Beaucoup de femmes sont des migrantes saisonnières qui retournent à la campagne pendant la saison des pluies pour cultiver le nécessaire à la consommation domestique. Elles abandonnent ainsi temporairement leurs occupations urbaines mais après les récoltes, elles retournent à la ville.

En ville, la violence, l'abus sexuel, les maladies sexuellement

⁷⁹ Diallo et Vaa 2002

⁸⁰ Ibid 2000

⁸¹ Tornieri et Maïga 2001

⁸² Gouvernement du Mali. 2002. Plan d'action de lutte contre les différentes formes d'exploitation des femmes et des enfants.

transmissibles (MST) et le trafic des personnes sont des problèmes que les jeunes migrantes doivent affronter sans la protection de leurs pères et frères. Il est avéré que beaucoup de jeunes garçons et filles sont dupés par des promesses d'emplois bien payés et transportés par des personnes intermédiaires dans des bus de Bamako vers Nouadhibou (Mauritanie) où ils sont livrés à la prostitution.⁸²

vii. Travail – chômage

Le chômage constitue une préoccupation constante au Mali. Depuis le début des années 80, ceux qui ont le baccalauréat ne trouvent pas de travail. Le pays est ainsi confronté à un sérieux problème de chômage. Le taux de chômage reste élevé parmi d'autres groupes professionnels comme certaines catégories de travailleurs agricoles, les éleveurs de bétail et les pêcheurs. Il est encore plus important parmi ceux qui ont été les victimes des politiques agricoles visant à promouvoir la production à grande échelle et réduire le soutien en faveur des petites exploitations.⁸³

Dans l'administration, aucun poste n'est disponible. La capacité d'absorber les chômeurs du secteur privé est très faible. Le secteur informel est désormais celui qui assure la survie de ceux qui ne peuvent pas trouver un emploi dans les secteurs mentionnés plus haut. Dans tous les secteurs, les femmes sont moins nombreuses que les hommes. C'est seulement dans le domaine de l'artisanat et du commerce que les femmes sont majoritaires. Elles représentaient 62 % des artisans et 58% des commerçants. Sur le marché du travail, ceux qui sont nés dans la ville et les immigrants ont la même difficulté à se trouver un emploi, particulièrement les jeunes qui cherchent des emplois dans les secteurs modernes.⁸⁴

Les données sur le chômage et l'emploi sont incertaines à cause des problèmes de définition, des variations saisonnières et des emplois instables. Beaucoup d'hommes et de femmes ont des emplois temporaires qui devraient être classés comme plus ou moins formels. D'autres, les femmes en particulier, restent à la maison et se livrent à plusieurs tâches domestiques, parmi lesquelles certaines sont rémunérées et d'autres pas.

⁸³ Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Rapport National sur la situation des femmes au Mali Beijing 1995, Nov. 1994:32

⁸⁴ Diop 1998:6

10. Enquête démographique et de santé

Les données présentées dans ce chapitre sont prises de l'enquête: *Enquête Démographique et de Santé du Mali 2001*. Ceci est le rapport de synthèse abrégé.⁸⁵ L'enquête a été menée de janvier à mai 2001 par la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé et la Direction Nationale sur les Statistiques et l'Informatique. Dans cette enquête ont participé 12 849 femmes entre 15 et 49 ans et 3405 hommes entre 15 et 59 ans de toutes les régions du Mali (urbaines et rurales). Cette enquête a l'avantage d'être récente et de couvrir un large éventail de la population malienne. Elle met l'accent sur les mères et les enfants.⁸⁶

L'objectif de cette enquête était de collecter et d'analyser les données démographiques afin de mieux comprendre la fertilité, la planification familiale, la mortalité et la santé des mères et des enfants maliens. Une autre ambition était d'évaluer la fréquence de l'anémie et du VIH/SIDA dans la population, ce qui n'a pas été fait dans les enquêtes précédentes. Comme ces données sont des indicateurs de pauvreté, je présente les caractéristiques les plus saillantes de la synthèse de cette enquête.

i. Sexe et âge

70% des femmes et 67% des hommes vivent dans les régions rurales. D'après cette synthèse, 46% de la population est âgée de moins de 15 ans. Le Mali a une population jeune avec plus de femmes que d'hommes (94 hommes pour 100 femmes).

ii. Composition du ménage

Les unités familiales dans les villes (5,7 personnes en moyenne) sont plus grandes que celles des régions rurales (5,2 personnes). Dans les petites villes, les unités familiales qui comprennent plus de 9 personnes ne sont pas rares. 89% des chefs de famille sont des hommes et 13% sont des femmes tandis que dans les campagnes 11% sont des femmes.

⁸⁵ CPSMDSNSI 2002 Enquête Démographique et de Santé du Mali 2001: Rapport de Synthèse. La Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé, Bamako

⁸⁶ Ibid.

iii. Niveaux d'éducation et d'alphabétisme

La proportion des femmes et des hommes âgés de plus de 6 ans qui n'ont jamais été à l'école est respectivement de 77% et 66%. Moins de 2% des femmes et 3% des hommes ont fini l'école primaire. Entre 7 et 12 ans, seulement 44% des garçons et 33% des filles vont à l'école. Parmi les enfants entre 13 et 18 ans, seulement 10% vont à l'école secondaire. À tous les niveaux, moins de filles que de garçons vont à l'école.

Seulement 15% des femmes savent lire et écrire comparées à presque 32% des hommes. Comme pour l'éducation, l'analphabétisme se retrouve parmi les personnes âgées des régions rurales et pauvres. Par contre, à Bamako, les personnes qui savent lire et écrire sont en plus grand nombre.

iv. Les caractéristiques du logement

Très peu de logements ont l'électricité: environ 11% dans le pays entier. Il existe de très grandes différences dans l'approvisionnement électrique entre les régions rurales (2%) et les villes (37%). La majorité des ménages utilisent et boivent l'eau des puits publics (38%). Moins de la moitié de la population a accès à une eau propre.

30% des ménages ruraux manquent de toilettes et 62% ont des simples latrines. Les radios sont fréquentes dans les villes (83%) et un peu moins dans les régions rurales (64%). 5% de la population rurale et 42% de la population urbaine possèdent une télévision. Il y a plus de bicyclettes dans la campagne (54%) que dans les villes (35%). Il y a plus de motocyclettes dans les villes (33%) que dans la campagne (17%).

v. La fertilité et la planification familiale

La pratique de la polygamie est répandue au Mali. 43% des femmes vivent un mariage polygame. Cette forme de mariage est plus courante dans les campagnes (45%) que dans les régions urbaines (34%). Le niveau de fertilité n'a pas changé ces quinze dernières années. Dans les conditions actuelles, une femme malienne donnera naissance à 6,8 enfants durant la période fertile de sa vie (calculé statistiquement et comparé à 6,7 en 1995–96 et 6,9 en 1987). Ces données montrent que le Mali reste un des pays d'Afrique de l'Ouest ayant le taux de fertilité le plus élevé.

La fertilité des jeunes filles continue d'être un problème de santé car plus de 40% des filles de l'enquête, qui avait entre 15 et 19 ans, étaient déjà mères ou attendaient un enfant. Les jeunes mères ont tendance à avoir des accouchements difficiles et le taux de mortalité infantile chez les mères adolescentes est plus élevé que chez les mères de plus de 20 ans. En général, il existe une relation entre le niveau d'éducation et le niveau de fertilité des jeunes filles. Presque la moitié des filles sans éducation était déjà mères tandis que seulement 16% des filles ayant reçu une éducation secondaire (ou moins) avaient des enfants.

Même si la connaissance des produits contraceptifs est assez bonne, leur utilisation reste très faible. Et même si (comme l'enquête le montre) trois quarts des femmes déclaraient avoir entendu parler d'au moins un

moyen moderne de contraception, seulement 6% des femmes mariées l'ont utilisé. Cette faible utilisation des moyens de contraception modernes explique pourquoi le taux de fertilité reste si élevé au Mali.

vi. La santé de la mère et de l'enfant

L'enquête a montré qu'il existe peu de possibilités pour la femme malienne d'être examinée dans des centres de maternité durant sa grossesse. Pas plus de 50% des femmes interviewées avaient eu accès à des soins prénatals. Cette situation ne s'est pas améliorée ces cinq dernières années. L'accouchement à domicile était le plus fréquent et seulement 40% des femmes avaient reçu l'assistance d'une sage-femme diplômée.

La femme malienne âgée de 15 à 19 ans souffre deux fois plus de déficience énergétique chronique que les femmes âgées de plus de 20 ans. Au Mali, un enfant sur quatre meurt entre 0 et 5 ans, la moitié avant la première année. Même si le taux de mortalité infantile a légèrement diminué (de 1000 bébés nés vivants, 229 meurent avant leur cinquième anniversaire) les chiffres restent désespérément élevés. La malnutrition constitue un problème crucial. Deux enfants sur cinq souffrent de développement ralenti à cause d'une nourriture mal équilibrée et insuffisante. Seulement un enfant sur quatre âgé de moins de six mois est exclusivement nourri au sein, ce que les organismes internationaux de la santé des enfants recommandent jusqu'à l'âge de six mois.

vii. La mortalité maternelle

De 1990 à 2000, la mortalité maternelle a varié de 500 à 600 pour 100 000 naissances.⁸⁷ Ainsi, le taux de mortalité maternelle reste élevé au Mali ainsi que dans les pays voisins où il y a entre 500 et 1000 morts pour 100 000 naissances.

viii. L'anémie des mères et des enfants

Presque deux tiers des femmes sont anémiques (63%). La majorité a une forme d'anémie qui est facile à traiter (39%). La plupart des femmes anémiques sont enceintes ou ont entre 35 et 39 ans. Plus de quatre enfants sur cinq âgés entre 6 mois et 5 ans sont anémiques. La moitié souffre d'une forme légère de l'anémie et 11 % d'une forme plus grave.

ix. L'excision

L'excision est encore une pratique très répandue. D'après les résultats de l'enquête, plus de 90% des femmes (de tout âge) disent qu'elles sont excisées. L'environnement sanitaire de l'excision reste un problème. Presque toutes les opérations sont faites par des exciseurs traditionnels et dans seulement 2% des excisions il y a la présence de professionnels de santé. Seulement 7% des mères disent qu'elles n'ont pas l'intention de faire exciser leurs filles.

⁸⁷ D'après une autre source, le taux de mortalité maternel est de 1 200/100 000 (afrol.com/categories/women/profiles/mali_women.htm)

x. VIH/SIDA

La population est très informée sur le VIH, mais les gens savent moins comment se protéger. Seulement 13% des femmes et 60% des hommes peuvent citer deux façons d'éviter la contamination. De plus, l'utilisation des préservatifs n'est pas établie. Moins de 2% des femmes ont dit que leur partenaire avait utilisé un préservatif pendant leur dernier rapport sexuel. Le pourcentage de contamination par le VIH au Mali est estimé à 2% pour les femmes et 1,3% pour les hommes.

xi. Commentaires

La lecture de cette synthèse donne une impression troublante. Seules de très petites améliorations pour les femmes depuis 1996–1997 ont été notées. Un des progrès mentionnés dans le PAP 2002–2006 concerne l'éducation où l'analphabétisme féminin a un peu diminué grâce à l'alphabétisation des femmes. La présence des filles dans l'école primaire a augmenté de 33% en 1996–1997 à 44% en 1998–1999. Mais, malgré l'aide massive au développement accordée par des donateurs nationaux et internationaux et un système gouvernemental pluripartite qui a fait la promotion du développement démocratique et de la décentralisation pendant ces dix dernières années, les statistiques montrent qu'il n'y a presque aucun changement positif en ce qui concerne le niveau de santé et d'alphabétisme de la femme rurale au Mali.

11. Promouvoir le statut de la femme

i. Le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF)

En mars 1993, un Commissariat à la Promotion des Femmes a été placé sous l'autorité du Premier Ministre. En septembre 1997, le Ministère de la Promotion de la Femme a été créé par un décret amélioré en 2000 et 2001. Son objectif principal était de créer une politique nationale pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, ce qui a été fait. Le dernier document est *Politiques et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2002–2006*, Mai 2002.⁸⁸

Une des ambitions du ministère était d'intégrer une dimension juridique dans le cadre politique et institutionnel pour la promotion du statut de la femme au Mali. Une partie de cette ambition, mentionnée plus haut, était de réviser les textes juridiques et de réformer le code de la famille et la loi afin d'assurer le bien être de l'enfant. Plusieurs projets pour les femmes attendent d'être financés pour pouvoir être réalisés par le MPFEF. Mais à cause de dirigeants faibles et de manque de ressources matériels, le MPFEF n'a pas pu atteindre la plupart de ces objectifs.⁸⁹

D'après les documents internationaux concernant la promotion du statut de la femme, l'objectif principal pendant les années 90 était d'éliminer la discrimination et les pratiques néfastes à la santé de la mère et de l'enfant. Ceci inclut non seulement l'excision mais aussi d'autres pratiques comme la scarification, le tatouage et la violence domestique contre les femmes.

ii. La Convention contre l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes

La Convention contre l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes (The Convention for the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, CEDAW) qui a été adoptée en 1979 par l'Assemblée des Nations Unies, est souvent décrite comme un projet de loi international pour les droits de la femme. Cette convention définit ce qui constitue la discrimination contre les femmes et établit un

⁸⁸ Politique et Plan d'Action pour la Promotion de la Femme, l'Enfant et de la Famille. 2002–2006, Mai 2002

⁸⁹ Tornieri et Maiga 2001:10

agenda de l'action nationale nécessaire afin d'arrêter cette discrimination. Le CEDAW a défini une stratégie pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des jeunes filles et des femmes et pour éliminer les différents types de discrimination et d'inégalités. Le Mali a signé et ratifié le protocole optionnel en 1986 et le septième rapport (qui semble être le dernier «country report» ou rapport sur un pays) de 1988. La dernière ratification par le Mali date du 5 décembre 2000.⁹⁰

Il est intéressant de se rappeler qu'un pays qui a ratifié la convention est juridiquement tenu de la mettre en application, Le pays est aussi engagé à soumettre des rapports nationaux au moins tous les quatre ans. L'intention du Mali de respecter les directives du CEDAW contre l'excision n'est pas claire. Pour respecter la loi coutumière et le droit de la famille de décider pour ses membres, les parents (surtout les pères et les grands-pères) veulent que les fillettes de moins de 5 ans sont excisées. Même si des efforts ont été faits pour déclarer que l'excision est un acte criminel, il semble que, pour des raisons politiques, cela reste difficile de parler de cette loi sur la place publique.⁹¹

iii. La société civile féminine

Les facteurs qui limitent la participation des femmes à la sphère publique ont déjà été présentés (voir 6 vi). On doit ajouter que les difficultés que rencontrent les femmes dans la vie publique – pauvreté, analphabétisme, contraintes sociales comme le silence imposé en présence des hommes – sont paradoxales si l'on considère que les femmes, par leurs nombreuses associations, sont formées à la vie associative. Depuis leur enfance, beaucoup de femmes ont participé à des groupes d'âges qui se développent plus tard en des associations informelles et formelles et font partie de la vie sociale, économique et politique de la femme malienne rurale. Avec une formation appropriée et une conscientisation, les femmes pourraient devenir des canaux d'influence et de prise de pouvoir. Un renforcement professionnel de haute qualité des associations féminines et des ONG féminines pourrait probablement promouvoir efficacement la participation des femmes dans la société civile.⁹² Idéalement, un changement de mentalité des hommes à propos du genre pourrait les aider à accepter l'intégration des femmes dans la société civile mixte et faciliterait ce processus.

Il y a un exemple de la vie associative rurale dans l'étude RPP du Mali central rural (voir 9 iii). Indépendamment du degré de pauvreté de la population du village, il existe toujours une tontine pour épargner de l'argent. Peu d'associations ont un statut officiel, mais elles fonctionnent avec des règles précises qui sont respectées par les hommes et les femmes. Les villageois sont obligés d'aller travailler en collectivité dans les champs collectifs et aux activités communautaires. Les groupements économiques des femmes se trouvent dans sept des douze villages de l'étude. Leur

⁹⁰ UN 2003. www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm. 2003 05 28

⁹¹ The Centre for Reproductive Law and Policy. 1999:16

⁹² Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Politiques et Plan d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2002–2006. 2000:132

objectif est de promouvoir le développement social et économique de leurs membres. Leurs ressources viennent des contributions des membres sur ce qui est récolté dans les champs collectifs et d'autres activités génératrices de revenu. En général, l'argent qui est distribué parmi les membres en tant que prêts avec ou sans intérêt rend possible l'établissement de petites entreprises.⁹³

iv. La communication et la presse

Après les réformes démocratiques, une politique de développement des médias a commencé à améliorer leur audience auprès de la population. La radio est devenue le moyen d'information le plus populaire parmi la population malienne: 50,8% des femmes et 81,3% des hommes l'écoutent au moins une fois par semaine.⁹⁴ Beaucoup de stations libres, régionales et nationales, sont apparues sur la bande FM. 69% des unités d'habitation ont une radio et 14,3% ont une télévision. L'accès aux médias est plus fréquent parmi la population urbaine, spécialement à Bamako. Ce sont les femmes urbaines éduquées qui leur consacrent le plus de temps. Les femmes des régions rurales n'ont pas le temps ni les ressources. Parmi les femmes ayant une éducation secondaire ou supérieure, 80% regardent la télévision et presque toutes écoutent la radio, 68% lisent les journaux ou les magazines. Il y a aussi d'autres moyens de communication comme le théâtre et les marionnettes qui font partie d'un héritage culturel et artistique diversifié.⁹⁵

⁹³ Gouvernement du Mali. MARP. 2002:14

⁹⁴ Gouvernement du Mali. MARP. 2002:14

⁹⁵ Gouvernement du Mali, Politique et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. 2002-2006

12. L'amélioration du statut de la femme

Pour améliorer le statut de la femme malienne d'ici à l'an 2006, les objectifs du MPWCF sont:⁹⁶

1. Réduire le taux d'analphabétisme des femmes en général et des jeunes filles en particulier;
2. Améliorer la santé de la femme et particulièrement la santé reproductive de la femme;
3. Renforcer l'équité entre les hommes et les femmes;
4. Améliorer l'image de la femme;
5. Lutter contre la pauvreté de la femme.

Deux de ces objectifs sont particulièrement intéressants d'un point de vue genre: la stratégie pour l'équité et la lutte contre la pauvreté. Les ambitions de la stratégie pour l'équité sont:

- Créer un environnement institutionnel et social qui assure l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'éducation et l'assistance juridique et civique, une relecture des lois et des règlements d'après la constitution et les conventions internationales;
- Interdire le mariage des filles âgées de moins de 15 ans;
- Rendre obligatoire l'éducation pour les garçons et les filles;
- Interdire le lévirat et la répudiation;
- Interdire l'excision.

Comment atteindre ces objectifs ?

«La législation et la régulation officielles seront progressivement confrontées aux lois coutumières et religieuses pour lutter contre certaines coutumes sociales comme la violence physique et psychologique contre les femmes et les filles. L'intégration et l'implication des chefs religieux dans le processus sera mené par le MPWCF, le Ministère de la Justice et la société civile féminine afin de créer les conditions institutionnelles nécessaires pour l'application d'un futur Code de la Famille».⁹⁷

⁹⁶ Ibid Politique et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. 2002–2006 2000:38

⁹⁷ Ibid. Politique et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. 2002–2006 2000:38

Pour «lutter contre la pauvreté des femmes», l'objectif spécifique serait de renforcer leur capacité économique. À cause du faible pouvoir économique des femmes et de leur appauvrissement grandissant, «il est nécessaire de renforcer leurs capacités organisationnelles et entrepreneuriales et promouvoir de nouvelles perspectives d'investissements et de crédits. La stratégie serait de permettre aux femmes d'accéder aux moyens de production».⁹⁸

Ceci est une question très difficile au Mali aujourd'hui si l'on considère les règles coutumières concernant la distribution de la terre, qui dérivent de l'image qu'ont les hommes d'eux-mêmes, en tant que pourvoyeurs principaux et autorités incontestées, et les attitudes envers la propriété et la succession familiale. Le problème est que le véritable obstacle à l'accroissement du bien être de la femme, dans les périodes de pauvreté et de crises économiques et environnementales, est sans doute la façon dont l'homme se pose en dominateur à l'intérieur d'un système genre. Si c'est le cas, ce sera aux agents de développement nationaux et internationaux, de préférence des hommes, d'essayer de régler cette situation. Tous les hommes – dans les communautés rurales, dans les ministères, dans les services d'animation rurale ou dans la Banque Mondiale entre autres – contribuent à maintenir les femmes dans un rôle secondaire en évitant d'aborder les questions genre liées aux droits et devoirs économiques. Dans la majorité des cas, les hommes acceptent de promouvoir des projets d'aide au développement destinés aux femmes lorsque ceux-ci n'entrent pas en compétition avec les leurs et nécessitent un investissement moindre. Cette attitude est très courante au Mali et est nourrie par des penchants sexistes inconscients.

⁹⁸ Ibid. Politique et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. 2002–2006 2000:40

13. Récapitulation

Ce PG du Mali a présenté quelques caractéristiques importantes des relations entre les genres et les a associé à la pauvreté. Le PG est fondé sur les documents disponibles, les rapports, les études stratégiques et les études sociologiques et anthropologiques. Dans les paragraphes qui suivent je vais résumer le contenu de ce PG.

i. La ségrégation des genres

La majorité des sociétés ouest africaines sont organisées d'après une ségrégation des genres. Il existe, bien sûr, des variations entre les régions géographiques, les traditions religieuses et les groupes ethniques. L'âge est une autre variable qui affecte les normes culturelles de la ségrégation des genres. Mais même si les femmes âgées ont un mot à dire dans la société et ont une influence considérable sur les jeunes hommes, le genre compte toujours plus que l'âge. Les femmes, indépendamment de leurs âges, ne parlent généralement pas dans des réunions mixtes en dehors du domaine familial.

La ségrégation des activités féminines et masculines ne donne pas plus de pouvoir aux femmes car les hommes prennent les décisions sans le consentement des femmes en ce qui concerne les affaires domestiques et publiques.⁹⁹ D'autre part, les femmes ont une certaine indépendance dans l'accomplissement des tâches qui sont considérées comme féminines car les hommes n'aiment pas intervenir dans le travail des femmes.

ii. Les relations sociales hiérarchiques

Les sociétés ouest africaines sont traditionnellement très hiérarchiques. Les aristocrates ou les membres des familles des chefs religieux entretenaient avec les esclaves des relations d'inégalité et de subordination. Dans ces sociétés, la notion de personnes «libres», par opposition aux castes d'artisans, d'un statut inférieur, était profondément ancrée, et cette notion existe toujours et se manifeste par des règles de mariage strictement endogamiques.¹⁰⁰ Les différents groupes se caractérisent entre autres par des droits de propriété élaborés. Les esclaves constituent la main-d'œuvre productive non seulement pour les aristocrates, qui ont un

⁹⁹ UNICEF 1994:322

¹⁰⁰ l'endogamie signifie que les mariages sont seulement permis à l'intérieur de la même caste, groupe ethnique, tribu etc.

dédain pour le travail manuel, mais aussi pour la population libre à certaines périodes.¹⁰¹ Même aujourd'hui, dans les milieux urbains, les descendants de la communauté des esclaves travaillent dans les restaurants, comme femmes de ménage ou dans le bâtiment. On les retrouve aussi dans les milieux ruraux travaillant pour les compagnies agricoles.

Au Mali contemporain, la classe dominante est composée d'une partie de la bourgeoisie bureaucratique et des grands commerçants. Une bourgeoisie agricole qui investit dans la production des légumes et l'élevage des troupeaux près des grandes villes commence à se développer. En conséquence, il y a un processus d'appauvrissement dans lequel autant les femmes que les hommes perdent leurs possibilités de gagner de l'argent et les petits agriculteurs leur marché. Mais ce sont les femmes qui sont les plus affectées par la détérioration de la situation et elles restent marginalisées. Pour résumer, les rapports entre les hommes et les femmes varient selon la position de la femme dans le groupe domestique, son groupe ethnique et le système de production mais aussi selon les migrations saisonnières, l'urbanisation, et ainsi que mentionné plus haut, le statut social hérité.¹⁰²

iii. Les tendances de l'interdépendance entre les genres

Au Mali comme partout, la dépendance mutuelle entre mari et femme est liée à la reproduction de la famille ainsi qu'aux facteurs émotionnels, économiques ou politiques, qui peuvent motiver le mariage. Les femmes ont besoin des hommes pour devenir mères et elles ne doivent concevoir que quand elles sont mariées. «C'est l'homme qui fait la dignité de la femme» dit un proverbe Bambara. Dans une société essentiellement de descendance et d'idéologie patrilinéaire, le mariage est l'institution la plus importante. Il permet aux hommes et aux femmes d'acquérir une position respectable dans la société et d'être reconnu par la communauté. «Le mariage est comme la perpétuation de la lignée et une aide réciproque. Le mariage donne la courtoisie et le respect» dit une femme malienne.¹⁰³ Les femmes sont prêtes à endurer de multiples sacrifices pour devenir des épouses et des mères. Mais le mariage n'est pas une affaire individuelle. Le goût ou les sentiments du couple ne comptent pas. C'est plutôt un accord entre familles et la bénédiction de deux groupes alliés. Même dans un contexte musulman, le mariage maintient les coutumes et les valeurs traditionnelles. La symbiose entre les vivants et les morts – les ancêtres – est primordiale. Le chef mâle de la famille élargie ne peut approuver une union matrimoniale que si les règles coutumières sont suivies et si le mariage est compatible avec les intérêts matériels et moraux du groupe.

iv. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

L'objectif principal du CSLP est de réduire la pauvreté de 63,8% en 2001 à 47,4% en 2006.

La pauvreté affecte presque les deux tiers de la population malienne. Entre les pauvres, un tiers vit dans la pauvreté extrême. Le

¹⁰¹ UNICEF 1989:35

¹⁰² Tornieri et Maïga 200

¹⁰³ Camara 2002:183

degré de pauvreté varie selon le lieu (urbain ou rural), le secteur d'activité, l'âge et le genre. Le CSLP constate clairement que la pauvreté affecte plus de femmes que d'hommes. Mais la réduction de la pauvreté des femmes en particulier mobilise peu l'attention. Le besoin de hausser le taux d'alphabétisme des femmes et de faciliter leur accès aux services de santé est particulièrement souligné. La relation entre le système genre qui prévaut et la pauvreté n'est pas analysée en ces termes. On fait cependant référence aux facteurs socioculturels (entre autres) pour le lien entre la pauvreté et les femmes au Mali.

v. La loi nationale, coutumière et religieuse

Le statut juridique des femmes au Mali est caractérisé par la co-existence des lois ou règles modernes et coutumières. Même si plusieurs lois ont été adaptées dans l'intention d'offrir aux femmes une protection légale et de leur assurer une plus grande liberté de choix que ne leur permettaient les règles coutumières, l'application de lois modernes reste un problème. Une série de documents internationaux et nationaux ont été signés par le gouvernement en faveur des droits démocratiques de l'individu et contre la discrimination sexuelle.

La Constitution Malienne affirme l'équité pour tous sans discrimination de race, de sexe, de religion et d'appartenance ethniques. Cependant, la ratification d'un code de la famille réformé qui reconnaît les droits individuels des femmes et les libère de la protection obligatoire d'un chef de famille a été retardée. Une loi qui interdit l'excision est manifestement encore politiquement impossible et n'est pas prévue bien que le Mali ait signé le protocole optionnel du CEDAW en 1986.

Il y a un chevauchement de la loi religieuse sur la loi coutumière. Ceci renforce les valeurs traditionnelles et les pratiques masculines. D'autre part, les règles islamiques sur l'héritage sont plus tolérantes vis-à-vis des femmes que les règles coutumières et les règles religieuses imposent un traitement égal pour un nombre limité de femmes dans un mariage polygame, ce qui est bénéfique pour les coépouses.

La position subordonnée de la femme est confirmée par les pratiques légales actuelles en dépit d'une législation récente qui insiste sur l'équité et l'égalité. Le mariage offre le meilleur exemple de la prévalence de la loi coutumière. Même si l'âge minimum légal est de 15 ans pour les filles, la loi coutumière permet aux parents de donner leurs filles en mariage quand elles sont plus jeunes. Les femmes ont du mal à obtenir le divorce, sauf si elles peuvent payer une compensation monétaire au mari. Par contre, les hommes peuvent répudier leurs femmes sans conséquence juridique. La polygamie est un phénomène fréquent et permis par les lois religieuses et coutumières. La fréquence de ce type de mariage s'accroît dans les villes. Si le mari mourait, la veuve pourrait se voir obligé d'épouser le frère du mort (lévirat). Ceci pour reprendre quelques exemples mentionnés plus haut.

Dans la vie économique, les femmes sont soumises aux hommes et aux règles coutumières. Les femmes dépendent de la bienveillance et de la générosité des hommes en ce qui concerne leur accès à la terre ou le

droit de faire du commerce en dehors de la maison. Cette dépendance a parfois des conséquences négatives sur la situation financière de la femme et ainsi sur le bien être de la famille. Par ailleurs, les femmes des régions rurales sont actives dans plusieurs associations informelles qui peuvent servir de points de départ pour des activités sociales et économiques. Les femmes habitant en zone urbaine trouvent divers moyens pour gagner de l'argent et elles investissent dans des tontines hors de portée des maris. Les ONG féminines offrent aux femmes éduquées un lieu de formation à la politique et un tremplin pour les projets qui permettent une prise de conscience des problèmes relatifs au genre. Dans le cadre d'une idéologie-genre traditionnelle, les femmes trouvent des moyens de s'adapter au changement, de tirer avantage de la modernité grâce à leurs ressources culturelles propres dont l'une est la constitution d'association.

vi. Les moyens d'existence dans les milieux ruraux

Les femmes en tant que productrices agricoles ont besoin de la terre pour la culture des céréales, du riz et pour le jardinage. Le bois à brûler est la principale source d'énergie. L'eau est vitale pour la consommation, l'agriculture, l'élevage, la pêche et les nombreux produits obtenus à partir du ramassage des plantes. Deux facteurs sont décisifs pour les femmes: leur accès à la terre locale et régionale (le droit foncier et ses règles) et la position de la femme dans le système social dans lequel les relations entre les genres jouent un rôle important.

D'après la tradition malienne, les chefs de famille ainsi que tous les hommes qui utilisent la terre ont le droit de décider quel type de culture sera entreprise. Les femmes doivent se satisfaire d'obtenir éventuellement le droit d'usufruit (*l'usufruct*) de la terre. Les membres d'une même famille cultivent la terre ensemble et la possibilité pour une femme d'y avoir accès dépend de la situation de la famille dans le village et du village dans la région. L'exploitation collective de la terre rend la culture individuelle difficile. Toutefois, les femmes sont défavorisées par rapport aux hommes en ce qui concerne les lots de terre. Les hommes passent pour responsables des ressources alimentaires de la famille même si, comme mentionnées plus haut, les femmes assument cette responsabilité dans les temps de sécheresses pendant la migration des hommes.

Ainsi, les rapports entre les genres sont un facteur essentiel dans l'analyse de l'accès des femmes à la terre et leur accès aux ressources naturelles. Ensemble, hommes et femmes dépendent l'un de l'autre pour la survie de l'unité familiale. Les hommes ont le pouvoir, mais ils ont besoin de la collaboration des femmes dans la production agricole et dans le domaine domestique. Au premier coup d'œil, les femmes manquent de pouvoir, mais leur impuissance est relative. Depuis les grandes sécheresses de 1973–1984, les femmes ont augmenté leur production agricole individuelle pour compenser le déficit alimentaire de la famille. Par conséquent, nous pouvons observer une transformation du travail des femmes – une plus grande contribution à la production alimentaire et un renforcement du rôle de la femme comme pourvoyeuse de la famille. Combinées avec les autres

changements, comme la migration, la globalisation et les programmes de développement, les relations de pouvoir prendront des formes nouvelles, même si les changements dans les relations entre les genres et leurs rôles respectifs dans la société sont plus lents que l'évolution économique de la région.

vii. Les moyens d'existence urbains et migratoires

Dans les villes, où l'acquisition des produits de premières nécessités comme les vêtements, la nourriture et les combustibles ainsi que le logement coûtent cher, les tâches des hommes et des femmes ne sont plus complémentaires. Beaucoup d'hommes ne réussissent pas à assurer la survie de leurs femmes et de leurs enfants dans la ville où le taux de chômage est élevé. Il devient donc nécessaire pour la femme d'assurer sa propre survie et celle de ses enfants. Son revenu, qui est à sa disposition, reste aussi secret et caché du mari que la situation économique du mari est secrète et cachée de sa femme. Ce genre d'accord entre le mari et la femme où chacun a une économie séparée peut être perçu comme une modification de la division du travail selon le genre et les responsabilités qui prévalent dans les sociétés rurales. L'économie urbaine a d'abord été fondée sur le travail salarié des hommes. Celui des femmes a très rarement été reconnu comme en faisant partie. Les normes concernant les hommes seuls pourvoyeurs de la famille sont nées de ces circonstances historiques.

Dans l'exposé de l'étude sur les femmes qui vivent près de Bamako, la conclusion en termes de relations entre les genres est la suivante: même si les hommes ne sont pas capables d'être les pourvoyeurs de leurs familles (leur rôle idéal), leur autorité dans la maison reste incontestée. Les hommes pauvres et marginalisés économiquement gardent un statut supérieur aux femmes grâce en respectant publiquement les règles islamiques en compagnie des autres hommes. Les femmes ne contestent pas le droit des hommes à leur laisser le travail domestique et la responsabilité d'éduquer les enfants. Par conséquent, cette lourde et constante charge de travail n'est pas adaptée aux variations saisonnières comme c'est le cas pour les femmes des régions rurales.

Les villes offrent des moyens d'existence aux hommes et aux femmes des régions rurales. Je fais ici une dernière observation sur la catégorisation rurale urbaine: pour ceux qui vivent pendant une période de l'année en milieu rural et pendant une autre en milieu urbain à cause du travail saisonnier, la séparation du rural et de l'urbain n'est pas pertinente. Ces personnes, en transgressant les frontières entre le rural et l'urbain, forment une troisième catégorie importante dans la société malienne. Ce sont des agents de changement qui servent de ponts entre les différents styles de vie et formes d'organisation domestique.

viii. La passivité liée au genre

Les problèmes majeurs liés à la pauvreté et au genre sont décrits dans ce PG et peuvent être résumés de la façon suivante, en utilisant les formulations du document *Politique et Plan d'Action pour la Promotion de la Femme 2002-2006*:

- Le taux d’analphabétisme des femmes reste un obstacle à leur promotion sociale et économique;
- Leur santé ne s’améliore pas;
- Le taux d’utilisation par les femmes des services sociaux fondamentaux reste faible et les efforts pour améliorer la qualité des services sont insuffisants;
- Le statut juridique et social des femmes et des filles reste inchangé.

D’après ce document, les obstacles majeurs auxquels sont confrontées les femmes dans leur lutte contre la pauvreté ne sont pas les hommes ou le rôle du genre mâle dans la société (voir plus haut) mais la «passivité de la femme», selon l’expression du document de la MPWCF. Cette passivité est vue comme le résultat de l’analphabétisme des femmes, de leur manque de temps, de leur connaissance juridique limitée et de la situation socioculturelle qui se caractérise par les gérontocraties et le patriarcat.¹⁰⁴

La «passivité» des femmes des régions rurales en ce qui concerne l’analphabétisme est expliquée par leurs lourdes charges de travail. Elles doivent consacrer de nombreuses heures aux tâches domestiques et agricoles. Elles ont aussi besoin de l’aide des jeunes filles pour le travail domestique et agricole. Ceci explique leurs résistances à laisser leurs filles aller à l’école. L’unité de travail mère-fille est indispensable pour beaucoup de femmes dans les villes et dans les campagnes, en particulier celles qui vivent dans des ménages monogames. De plus, même à l’école primaire, les parents ont peur que leurs filles soient harcelées et sexuellement abusées par les élèves et les instituteurs. Les parents trouvent que l’apprentissage du Français n’est pas un atout pour leurs filles et qu’elles bénéficieraient davantage d’une instruction religieuse.

La résistance des hommes à la participation des femmes dans la vie publique et la «passivité» des femmes semblent particulièrement ironiques aux occidentaux qui sont impressionnés par la longue expérience des femmes dans les activités associatives. Les femmes pourraient être un potentiel énorme pour le progrès démocratique et l’activité politique militante. Si elles pouvaient surmonter, en collaboration avec les hommes, les contraintes liées aux genres, les femmes maliennes, au travers des associations informelles et formelles qui font partie intégrante de la vie sociale et économique, disposeraient d’importants réseaux d’influence et de conscientisation.

Le faible engagement des femmes dans les processus décisionnels concernant l’environnement reste un handicap sérieux. L’ignorance des conseillers à propos des connaissances des femmes et des contraintes liées au genre qui empêchent une bonne communication sont décrits plus hauts comme étant des facteurs négatifs qui doivent être éliminés. Une façon de résoudre ce problème serait de former et employer des femmes des régions rurales dans les programmes d’animation sur la forêt, l’eau et l’environnement pour être conseillères.

¹⁰⁴ Gouvernement du Mali. Politique et Plan d’Action pour la Promotion de la Femme, l’Enfant et la Famille 2002–2006 2000:28

14. Commentaires finales

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde. C'est manifestement un défi pour les nombreuses agences de développement internationales présentes. L'émergence d'une bourgeoisie urbaine, contrecoup de la prolifération des activités de développement, est très visible à Bamako. Des jeeps hors de prix pour le citoyen malien ordinaire sillonnent les sentiers. De nombreux bureaux développent des activités salariées. Un grand nombre de documents sont produits proposant des solutions pour lutter contre la pauvreté. Ce PG avec sa perspective genre est une de ces tentatives.

Cependant, j'ai parfois l'impression que nous sommes trop négatifs et partiels dans nos descriptions du peuple malien et de leur ennemie: la pauvreté. N'oublions pas que ceux qui sont définis comme «pauvres» dans les documents des agences de développement trouvent souvent des façons alternatives pour se débrouiller. Ils combinent plusieurs activités et trouvent de nouvelles manières d'acquérir un revenu supplémentaire. De plus, ils ont une vie sociale riche avec des mariages, des baptêmes traditionnels, des funérailles et des échanges de propriété pour améliorer le statut social, le prestige et l'estime de soi. La famille qui vit à l'étranger contribue souvent financièrement aux rites de passage et aux festins dans la maison d'origine pour maintenir la réputation familiale. Les femmes travaillent fort et font des journées plus longues que les hommes mais elles ne se comparent pas aux hommes. Elles les jugent différents mais nécessaires pour l'unité familiale, au moins comme géniteurs reconnaissant la paternité de leurs enfants. Les hommes donnent aux femmes leur dignité d'épouses et de mères. Les femmes donnent aux hommes leur statut social comme pères, maris et chefs de familles, de ménages et d'enceintes. Ces aspects de l'existence en société ne sont pas visibles dans les documents, mais sont essentiels pour compléter l'image des relations entre les genres au Mali.

15. Profil genre du Mali: statistique

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il est le 153e sur 162 dans l'Index du Développement Humain de 2001 préparé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Données démographiques

Ratio sexuel

Femmes	52%
Hommes	48%

(Source: Tornieri et Maïga, 2001)

Espérance de vie

Femmes	49,7 ans
Hommes	46,4 ans

(Source: World Bank, Development Report, 1998/99)

Statut matrimonial des femmes

Mariée	84,9%
Célibataire	12,8%
Veuve	1,2%
Séparée ou divorcée	1,2%

Statut matrimonial des hommes

Marié	66,4%
Célibataire	31,7%
Veuf	0,4%
Séparé ou divorcé	1,4%

Au Mali, 44% des femmes et 27% des hommes vivent dans la polygamie. Les femmes se marient en moyenne la première fois vers l'âge de 16 ans et ont leur première grossesse vers 18 ans.

(Source: CPSMSDNSI. *Enquête Démographique et de Santé de Mali-II, 1995–1996*)

(Source: Fertility rate (births per woman) <http://devdata.worldbank.org>)

Education

Niveau d'éducation des femmes au Mali:

Sans	81%
Primaire	11,9%
Secondaire ou plus	7,1%

Niveau d'éducation des hommes au Mali:

Sans	69,3%
Primaire	15,6%
Secondaire ou plus	15,2%

(Source: CPSMSDNSI. *Enquête Démographique et de Santé de Mali-II, 1995–1996*)

Taux de scolarisation des enfants au Mali à différents niveaux d'enseignement:

<i>Niveau d'éducation</i>	<i>sexe</i>	<i>1994–95</i>	<i>1997–98</i>
Maternelle	filles	1,22	1,69
	garçons	1,38	1,80
Ecole primaire, première année	filles	33,40	40,30
	garçons	51,30	59,90
Ecole primaire, deuxième année	filles	9,90	12,30
	garçons	19,30	23,40
Secondaire, niveau général	filles	3,00	3,90
	garçons	7,60	8,90
Secondaire, technique et professionnel	filles	1,80	1,60
	garçons	2,90	3,20
Education supérieure	filles	0,60	0,80
	garçons	2,80	3,40

(Source: *Cellule de Planification et de Statistique of the Ministry of Basic Education, 2000, dans Tournieri et Maïga. 2001*)

Emploi

38% de la population est active.

67,3% des actifs sont des hommes,

32,7% sont des femmes.

84% de la population vit dans les régions rurales,

16% dans les villes.

Plus de 80% de la population féminine vit dans des régions rurales et vit principalement de la production agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière.

15% des femmes et 85% des hommes travaillent dans les secteurs modernes

(Source: CPSMSDNSI. *Enquête Démographique et de Santé au Mali-II, 1995–1996*)

Nombre de femmes employées

Sur 36 716 salariés, 9 203 sont des femmes, i. e 25,6%

14% de ces femmes ont le baccalauréat et quatre ans d'éducation supérieure.

Dans ce groupe, 35% occupent des postes à responsabilités.

Nombre de femmes enregistrées par le Code du Travail

Sur 51 864 salariés enregistrés par le Code du Travail, 6 357 sont des femmes, i.e. 11,9% se trouvent dans le secteur des services sociaux et des ressources humaines.

(Source: Fondation Friedrich Ebert. *La situation de la femme malienne ; livre blanc, 2000:114*)

Emploi des femmes dans le développement rural

83,6% travailleurs du secteur rural sont des femmes.

Parmi ces femmes, 76,8% travaillent dans agriculture

1,8% élèvent du bétail, 1,0% pratiquent la pêche et 4% exploitent la forêt

(Source: l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation, 1997)

Chômage

Environnement	Urbain	Rural	Total
Hommes	33 586	5 097	38 293
Femmes	12 158	1 452	13 610
Total	45 744	5 549	52 293

(Source: Commissariat à la Promotion de la Femme. *Rapport national sur la situation des femmes au Mali, nov. 1994*)

La participation des femmes dans la prise de décision en pourcentage comparée aux hommes, en janvier 2000

Postes à responsabilité	Femmes	Hommes	% des femmes
Ministres	7	15	32%
Députés	18	125	12%
Conseillers Économiques, Sociaux et Culturels	3	44	6,4%
Tribunaux constitutionnels	2	7	22,2%
Conseils communautaires	281	8134	3,4%
Maires	11	690	1,6%
Conseil des ministres			
Secrétaires Généraux	0	22	0%
Directeurs du Conseil des ministres	3	19	1,6%
Conseillers techniques	16	100	13,8%
Directeurs de Mission	20	46	30,3%

Directeurs Généraux de la police	3	39	7,2%
La justice			
Juges	34	273	11%
Présidents des Tribunaux	2	50	3,8%
Procureurs		2	50 3,8%
Présidents des avocats de la Cour suprême	23	162	12,4%
Présidents de la Barre	1	0	100%
Greffier	8	18	30,7%
Percepteur	3	69	4,1%
La Diplomatie			
Ambassadeurs	2	20	10%
Consuls Généraux	0	6	0%
Conseillers	5	46	8,9%

(Source: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. *Rapport national de la situation des femmes au Mali cinq ans après la conférence mondiale de Beijing 1995*. Rapport national, juillet 2000)

Bibliographie

Adepoju, Aderanti. 1999. "Introduction". Dans Adepoju, Aderanti (ed.). *La famille africaine*. Paris: Karthala.

Afrol. www.afrol.com/categories/women/profiles/mali_women.htm

Andriamirado, Sennen and Andriamirado, Virginie, 2001. *Le Mali aujourd'hui*. Paris: Les Éditions du Jaguar.

Bovin, Mette. 2001. *Nomads who Cultivate Beauty: Wodaabe Dances and Visual Arts in Niger*. Uppsala: Nordic Africa Institute.

Camara, Ibrahima. 2002. *Le cadre rituel de l'éducation au Mali. L'exemple du Wassoulou*. Paris: L'Harmattan.

Chambers, Robert. 1985. "Putting 'Last' Thinking First: A Professional Revolution". In *Third World Affairs*. London: Third World Foundation.

Commissariat à la Promotion des Femmes. 1994. *Rapport national sur la situation des femmes au Mali. IV Conférence Mondiale sur les Femmes, Lutte pour l'Égalité, le Développement et la Paix, Beijing 1995*. Novembre 1994. Bamako.

CPSMSDNSI. 2002. *Mali Enquête Démographique et de Santé 2001; Rapport de synthèse*. Bamako: Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé et la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

De Bruijn, Mirjam. 1995. "A pastoral women's economy in crises: the Fulbe in central Mali". *Nomadic Peoples*. Number 36/37.

Diallo, Assitan. 1988. "Être femme aujourd'hui au Mali". Manuscrit non publié.

Diallo, Assitan and Vaa, Mariken. 2002. "'With guts and creativity, you can go beyond being just a woman'. Case studies of women entrepreneurs in urban Mali." article présenté au ASA 45th Annual Meeting. Dec 5–8. Washington DC.

Diop, Abdoulaye Bara. 1998. "Préface". Dans Antoine, Philippe and Ouédraogo, Dieudonné and Piché, Victor (eds). *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*. Paris: L'Harmattan.

Evers Rosander, Eva. 1997. "Introduction". Dans Evers Rosander, Eva (ed.). *Transforming Female Identity. Women's Associational Life in West Africa*. Uppsala: Nordic Africa Institute.

Fondation Friedrich Ebert. 2000. *La situation de la femme malienne: cadre de vie, problèmes, promotion, organisations*. Bureau Mali Association pour le Progrès et de la Défense des Droits des Femmes Maliennes (APDF). Mars. Bamako.

Gouvernement du Mali. 2002. *Plan d'action de lutte contre les différentes formes d'exploitation des femmes et des enfants*.

Gouvernement du Mali. 2002. *Politiques et Plans d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2002–2006*. 29 mai.

Gouvernement du Mali. 2002. *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)*. Document préparé et adopté par le Gouvernement du Mali.

Kassibo, Bréhima (ed.). 1997. *Decentralization in Mali: Current Situation and Perspectives*. APAD. Bulletin nr 14. Dec.1997.

Keller, Bonnie and Kitunga, Demere. 1999. *Towards Gender Equality in Tanzania: A Profile on Gender Relations*. Stockholm: Sida.

Lennung, Jenny. 1998. *Women's NGOs as Agents of Democratization – the Case of Mali*. Master's Thesis. University of Lund: Department of Political Sciences.

Lilja, N. and Sanders, J.H. 1998. "Welfare impacts of technological change on women in southern Mali." *Agricultural Economics*, 19: 73–79.

Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées. 2002. *Etude de Base MARP dans la Zone d'Intervention du Projet*. Rapport définitif. Projet de réduction de la pauvreté. Unité de Gestion du Fonds. Avril.

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. 2000. *Situation des femmes au Mali cinq ans après la conférence mondiale de Beijing. Rapport National*. New York. juin.

MISELI (ONG). 1998. *Citadines. Vies et regards de femmes de Bamako*. Bamako.

Rondeau, Chantal. 1994. *Les paysannes du Mali. Espaces de liberté et changements*. Paris: Karthala.

Ibid. 1997. "L'impact des politiques d'ajustement structurel sur les femmes au Mali". Dans *The Gender Dimension of Economic Reform in Ghana, Mali and Zambia*. Brown, R. and Kerr, Joanna (eds.). Ottawa: The North-South Institute.

Sida. 1996/1997. *The Rights of the Poor – Our Common Responsibility: Combating Poverty in Sweden's Development Cooperation*. Government Report. Stockholm: Ministry of Foreign Affairs.

Stölen, Kristi Anne and Vaa, Mariken, (eds.) *Gender and Change in Developing Countries*. Oslo: Norwegian University Press.

The Center for Reproductive Law and Policy. 1999. *Reproductive Rights of Young Girls and Adolescents in Mali: A Shadow Report*. New York.

Tornieri, Francesca and Maïga, Soyata. 2001. *Etude analytique sur le statut de la femme et la loi au Mali*. Bamako: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Décembre.

Toulmin, Camilla. 1992. *Cattle, Women and Wealth*. Oxford: Clarendon Press.

Toulmin, Camilla, Leonard, Rebeca, Hilhorst, Thea, Diarra, Djeneba. 2000. *Mali Poverty Profile*. May. Stockholm: Sida.

UNICEF 1989. *Enfants et Femmes au Mali*. Paris: L'Harmattan.

United Nations. 2003. www.un.org/womenwatch/daw/cedaw.htm
Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW). 2003 05 28.

Vaa, Mariken. 1991. "Work, Livelihoods and Family Responsibilities in Urban Poverty"

WB. <http://devdata.worldbank.org>

Wery, René. 1987. "Women in Bamako." Dans Oppong, Christine (ed.). *Sex Roles, Population and Development in West Africa: Policy-Related Studies on Work and Demographic Issues*. Portsmouth, N.H.: Heineman. London: James Currey.

*Réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015
c'est le principal défi auquel est confrontée notre époque.
Cela exige coopération et ténacité. Les pays de coopération
sont responsables de leur développement, l'Asdi procure
les ressources et développe les connaissances et les
compétences. C'est ainsi que le monde s'enrichit.*



AGENCE SUÉDOISE DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

SE-105 25 Stockholm, Suède
Bureau: Sveavägen 20
Tél: +46 (0)8 698 50 00
Fax: +46 (0)8 698 56 15
sida@sida.se, www.asdi.org